



Janvier 2021

GESTION DES JARDINS ET ESPACES VERTS EN GUYANE FRANÇAISE – ACTEURS DES JEVI DE CAYENNE ET SINNAMARY

COMPTE-RENDU D'ENQUETES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TITRE :

Gestion des jardins et espaces verts en Guyane française – acteurs des JEVI de Cayenne et Sinnamary

AUTEUR :

Mathilde DIONISI – Protect’Veg FREDON Guyane

RELECTEURS :

Laura DEMADE-PELLORCE (Protect’Veg FREDON Guyane) - Naomi LOUIS-ALEXANDRE (DGTM Guyane) – Vincent NICOLAZO DE BARMON (DGTM Guyane) – Damien LAPLACE (DGTM Guyane) – Franck CHOW-TOUN (Office de l’Eau de Guyane)

MOTS-CLES :

JEVI – Typologie d’acteurs – Produits phytosanitaires et alternatives – Besoins en accompagnement

REMERCIEMENTS :

Protect’Veg FREDON Guyane souhaite remercier toutes les personnes ayant participé à l’enquête ou ayant participé à la mise en réseau avec les différents acteurs des JEVI.

SOMMAIRE

LES JEVI ET LEURS ACTEURS	PAGE 3
➤ Que sont les JEVI ?	<i>Page 3</i>
➤ Point sur la réglementation des JEVI	<i>Page 3</i>
UNE ENQUETE SUR LES ACTEURS DES JEVI EN GUYANE	PAGE 6
➤ Contexte de l'étude : le Plan Ecophyto et les chartes « Zéro Phyto »	<i>Page 6</i>
➤ Objectif : mieux connaître les acteurs des JEVI en Guyane	<i>Page 7</i>
➤ Méthodologie de l'étude et acteurs enquêtés	<i>Page 7</i>
RESULTATS DE L'ENQUETE	PAGE 11
➤ Définition des acteurs et structures des JEVI	<i>Page 11</i>
➤ Utilisation des PPP et des méthodes alternatives	<i>Page 14</i>
➤ Caractérisation des besoins en accompagnement	<i>Page 19</i>
➤ Acceptation de la diminution d'usage des PPP	<i>Page 37</i>
POINTS CLES DE L'ENQUETE	PAGE 47
ANNEXES	PAGE 51

1. LES JEVI ET LEURS ACTEURS

1.1. Que sont les JEVI ?

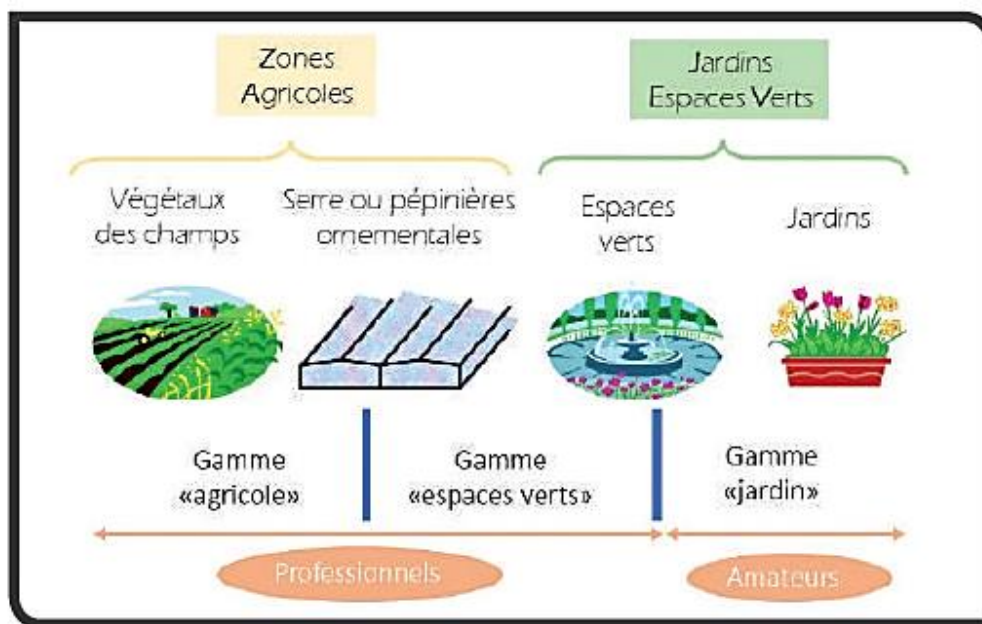
JEVI : désigne les zones non agricoles ; acronyme de « Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures »

Les acteurs des JEVI sont les gestionnaires professionnels et amateurs agissant sur la végétation des zones non agricoles. On retrouve parmi ces acteurs les collectivités territoriales, les services communaux, les entreprises d'espaces vert et paysagistes, certaines associations, les jardiniers amateurs, etc.

1.2. Point sur la réglementation des JEVI

Les JEVI sont soumis à une réglementation concernant l'utilisation des produits phytosanitaires différente de la réglementation agricole.

Les produits phytosanitaires sont répartis en deux gammes : une gamme « professionnelle » et une gamme « amateur ».



Source : Fredon Bretagne, 2018

Les usages de chaque produit sont précisés dans le catalogue national des usages phytopharmaceutique. On retrouve ainsi les usages « gazons graminées », « PJT, cimetières, voies de communication », « Traitements généraux », etc. Les produits de la gamme amateur portent la mention « Emploi Autorisé dans les Jardins » (EAJ).

Les collectivités peuvent utiliser les produits EAJ ainsi que les produits de la gamme professionnelle homologués pour l'usage souhaité.

Catégories de Produits phytosanitaires (PPP) : Produits de biocontrôle, Produits autorisés en Agriculture Biologique, Produits à faible risque (PFR), Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) (sauf les biostimulants), autres produits phytopharmaceutiques chimiques de synthèse

L'arrêté du 27 juin 2011 interdit l'utilisation de certains produits phytosanitaires dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables :

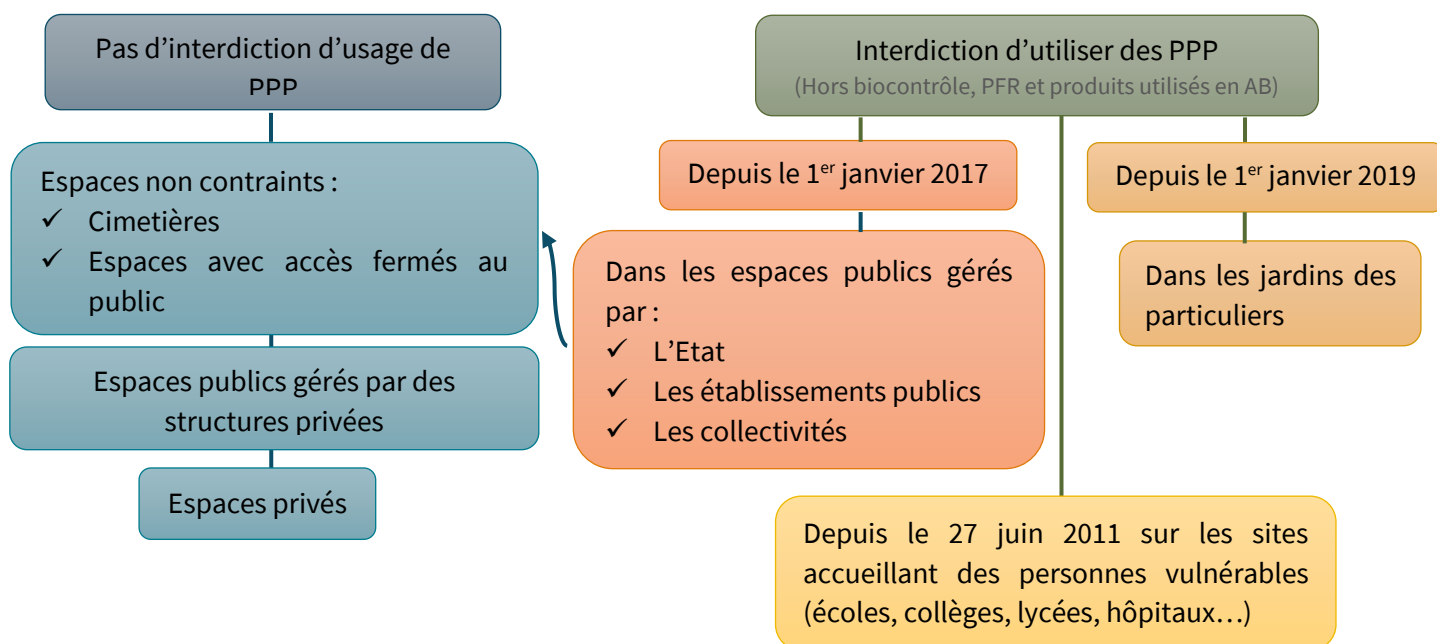
- Cours de récréation, crèches, aires de jeux...
- Centre hospitaliers, établissement de santé, d'hébergement des personnes âgées...
- Espaces verts, parcs et jardins de sport...

L'application de produits phytosanitaires dans les JEVI est également contrainte par la Loi Labbé du 6 février 2014.

Loi Labbé :

Depuis le **1^{er} janvier 2017**, l'ensemble des collectivités sont dans l'obligation de mettre en application la loi Labbé, modifié par l'article 69 de la LTE et la loi Potier **interdisant l'usage de certains produits phytosanitaires** pour l'entretien de **certaines espaces publics**.

Les produits phytosanitaires (PPP) sont interdits à l'exception des produits de biocontrôle, des produits qualifiés à faible risque et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.



L'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires par la Loi Labbé concerne l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries¹ et des promenades accessibles ou ouverts au public dans les espaces publics gérés par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, ou les établissements publics. Ne sont pas concernée par la loi Labbé les espaces gérés par des structures privées et les espaces publics dont l'accès est fermé au public.

¹ Sauf dans les zones étroites ou difficiles d'accès, pour des raisons de sécurité des personnels chargés de l'entretien ou des usagers de la route, ou si l'entretien entraîne des sujétions disproportionnées sur l'exploitation routière.



Source : Fredon Bretagne, 2018

La lutte contre les organismes réglementés à l'aide de produits phytosanitaires reste autorisée, et des dérogations peuvent être mises en place pour l'utilisation de produits phytosanitaires graves menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.

Plan Ecophyto :

L'**Axe 4** du Plan Ecophyto a pour objectif « d'accélérer la transition vers **l'absence de recours aux produits phytosanitaires** dans les Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures ». Un certain nombre d'outils techniques et réglementaires sont disponibles sur la plateforme **Ecophyto Pro** pour les gestionnaires d'espaces verts, et sur le site **jardiner-autrement.fr** pour les jardiniers amateurs.

Plus d'informations sur l'usage des produits phytosanitaires dans les JEVI sont disponibles sur : http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette-ecophyto_JEVI-Mars_2018_cle818d5d.pdf

2. UNE ENQUÊTE SUR LES ACTEURS DES JEVI EN GUYANE

2.1. Contexte de l'étude : le Plan Ecophyto et les chartes « Zéro Phyto »

Alors que les dispositions phytosanitaires tendaient à ne considérer que les zones agricoles, le Plan Ecophyto introduit la notion de JEVI et le risque phytosanitaire dans les espaces publics. En effet, des traitements phytosanitaires peuvent être appliqués pour l'entretien de voiries, parcs, jardins, promenades ou d'infrastructures. L'utilisation de produits phytosanitaires dans les zones urbaines et périurbaines est d'autant plus problématique que l'artificialisation du sol empêche une bonne infiltration des eaux au sol, favorisant ainsi le transport rapide et sans dégradation des pesticides appliqués vers les eaux de surface. L'axe 4 du plan nation d'action Ecophyto II+ s'intéresse ainsi à l'usage des produits phytosanitaires dans les JEVI. Cet axe s'adresse aux collectivités et aux acteurs des JEVI, et prévoit :

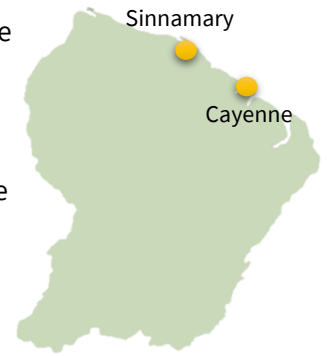
- D'améliorer la bonne gestion des déchets provenant de l'utilisation de produits phytosanitaires (e.g. produits phytosanitaires périmés, emballages) ;
- De développer des formations continues sur l'utilisation de méthodes alternatives ;
- D'encadrer strictement l'utilisation de produits phytosanitaires dans les lieux destinés au public ;
- De promouvoir le changement des pratiques pour réduire le recours aux produits phytosanitaires via les actions collectives ;
- De renforcer les contrôles dans les secteurs où les populations les plus sensibles peuvent être exposées ;
- De développer des stratégies globales pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et la diffusion des solutions alternatives.

Différentes chartes de réduction des traitements phytosanitaires peuvent également être mises en place dans chaque région. Ces chartes peuvent s'adresser aux collectivités et gestionnaires de JEVI, et proposent un cadre technique et méthodologique pour réduire les pollutions liées à l'usage de produits phytosanitaires.

<u>Quelques exemples de Chartes :</u>		
Charte « Objectifs Zéro Phyto »	Charte « d'Entretien des Espaces Publics »	Charte « Terre Saine »
Pour l'ensemble des gestionnaires JEVI	Pour les collectivités	Pour les communes
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les partenaires dans les changements de leurs pratiques ✓ Harmoniser et valoriser les actions menées par les signataires <p>4 niveaux d'engagements pour les communes</p> <p>Voir la charte de la région Occitanie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner la diminution du traitement chimique dans les espaces publics jusqu'à arrêt complet du traitement <p>3 niveaux d'engagements</p> <p>Voir le site des Chartes d'Entretien des Espaces Publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner administrativement et techniquement la réduction d'usage de PPP ✓ Mise à disposition d'outils de communication ✓ Dynamiser le réseau de communes engagées dans la réduction de traitements <p>3 niveaux d'engagements et une mention spéciale donnant accès à un label national</p> <p>Voir la charte de la région Poitou-Charentes</p>

2.2. Objectif de l'étude : Mieux connaître les acteurs des JEVI en Guyane

La mise en place d'actions adaptées et pertinentes nécessite une bonne connaissance des acteurs des JEVI régionaux et de leurs problématiques. Dans ce cadre, une convention a été élaborée entre la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), l'Office de l'Eau de Guyane (ODEG) et Protect'Veg FREDON Guyane. Un premier travail enquête a ainsi été menée dans le cadre de cette convention d'octobre 2020 à janvier 2021, dans les communes pilotes de Cayenne et Sinnamary.



L'enjeu de ce travail est de préparer la mise en place d'actions et dispositions pertinentes pour la diminution de l'usage des pesticides dans les JEVI. Cette étude a ainsi plusieurs objectifs :

- Recenser l'ensemble des acteurs des JEVI de ces communes ;
- Identifier le profil de ces acteurs et leurs méthodes de travail ;
- Identifier les besoins en accompagnement des différents acteurs.



2.3. Méthodologie de l'étude

Le travail d'enquête a été réalisé à partir de la méthodologie suivante :

- ✓ Recensement des acteurs des JEVI des communes de Cayenne et Sinnamary
- ✓ Recueil des informations auprès des acteurs identifiés
- ✓ Analyse et synthèse des résultats obtenus sous forme du présent rapport
- ✓ Présentation des résultats aux pilotes et acteurs concernés pour partage et discussions

La mission s'est déroulée d'octobre 2020 à janvier 2021.

2.3.1. Recensement des acteurs

Afin d'assurer une vision complète des acteurs des JEVI, différents profils d'acteurs ont été définis :

Type d'acteur	Type de milieu concerné
DGTM	Bords de routes
Communes	Espaces verts Fossés et bords de route Cimetières Infrastructures sportives Parcs et jardins publics
CTG	Espaces verts Fossés et bords de route Cimetières Infrastructures sportives Parcs et jardins publics
Entreprises d'espace vert et paysagistes	Espaces verts Résidences Jardins particuliers Fossés et bords de routes Espaces forestiers Autre milieux soumis à des appels d'offres
Régies de quartiers	Espaces verts Fossés et bords de routes Résidences
Associations et écoles	Jardins pédagogiques
Particuliers	Jardins

Au total, 34 entretiens d'enquêtes ont été menés, dont 31 correspondant aux profils décrits ci-dessus. Parmi ces 31 acteurs, 16 travaillent sur Cayenne, 8 travaillent sur Sinnamary et 7 travaillent sur les deux communes (Figure 1). Certains acteurs ont répondu pour plusieurs entretiens (e.g. même directeur pour différentes entreprises).

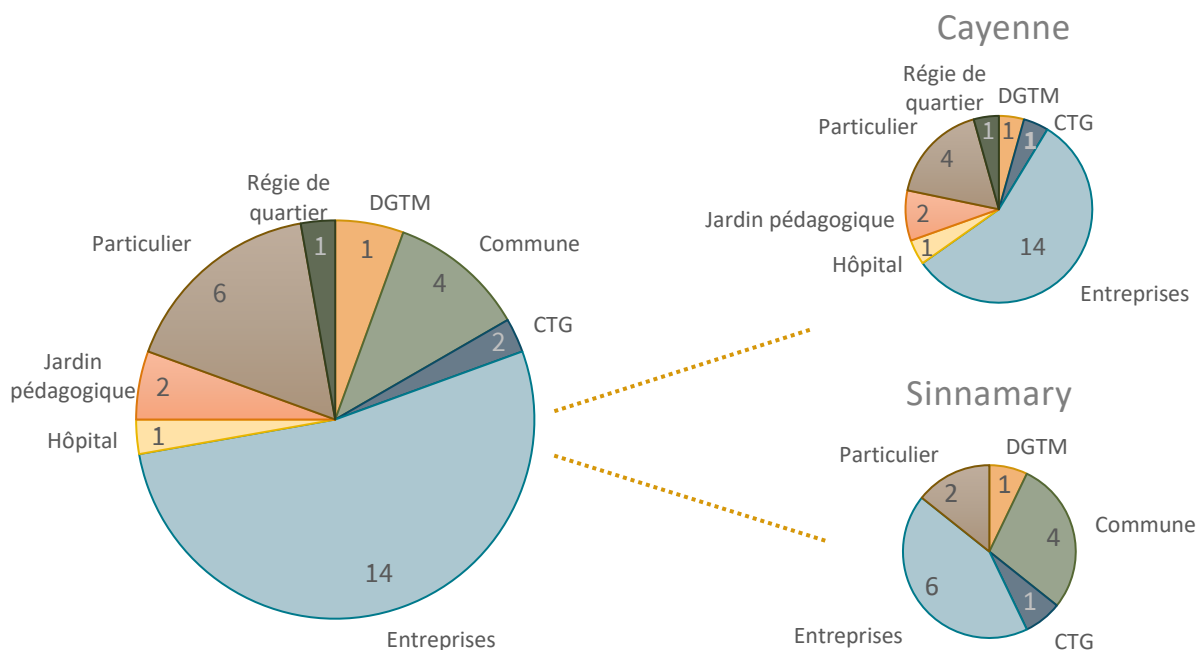


Figure 1. Structures de JEVI enquêtées et lieu de travail

Ont été interrogés en complément d'informations le service environnement de la CACL, le service formation du RMSA et le service Paysage de la DEAL.

Les acteurs enquêtés sont majoritairement des gérants (45%) ou responsables de services (23%) (Figure 2).

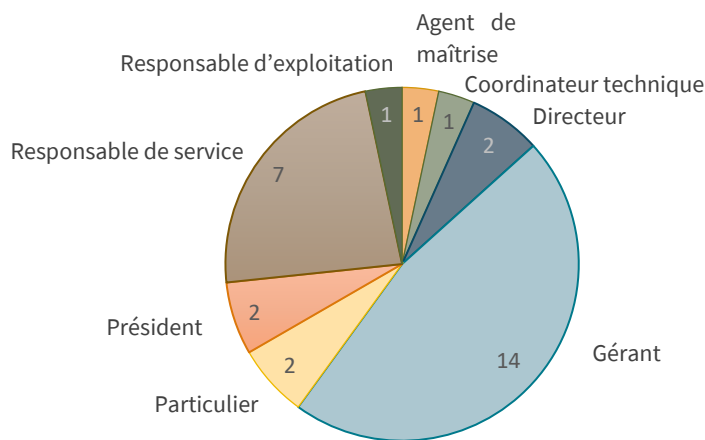


Figure 2. Fonction des acteurs des JEVI enquêtés

La majorité des acteurs identifiés ont pu être interrogés, à l'exception :

- des services espaces verts, collèges et lycées et infrastructures sportives de la CTG
- des services communaux de la mairie de Cayenne
- des services EDF

La prise de contact avec les différents acteurs s'est principalement faite par téléphone, la prise de contact par mail n'ayant pas été efficace. Les retours pour les demandes d'entretien ont été globalement positifs, bien que la majorité des acteurs en se soient pas senti directement concerné par la problématique de réduction des PPP car n'en utilisant pas. Sur 74 acteurs identifiés, 31 ont pu être interrogés, soit 42% des acteurs.

Bien que l'état des lieux des acteurs ne soit pas exhaustif, les enquêtes menées permettent d'obtenir un portrait global du fonctionnement des organismes des JEVI pour les communes pilotes.

2.3.2. Entretiens d'enquêtes

Des entretiens ont été menés auprès des différents acteurs, avec pour objectifs de :

- ✓ Avoir une meilleure vision des méthodes de travail de chaque acteur
- ✓ Mieux comprendre le point de vue de chaque acteur par rapport à la réglementation phytosanitaire et les impacts sur leur travail
- ✓ Recenser les besoins en accompagnement

Ces entretiens sont essentiellement composés de questions semi-directives, afin de ne pas orienter les réponses des personnes enquêtées tout en couvrant le maximum d'informations. Le questionnaire est composé d'un total de 68 questions, certaines questions étant imbriquées (Annexe 1). Les questions sont réparties au sein de 4 parties :

- Partie 1 : Définition de l'acteur et de sa structure
- Partie 2 : Utilisation de PPP et d'alternatives
- Partie 3 : Caractérisation des besoins en accompagnement
- Partie 4 : Acceptation de la diminution d'usage des PPP

L'intégralité des entretiens ont été réalisés en visu, et ont duré entre 20 minutes et 1 heure. Les réponses étaient directement enregistrées sur tablette à l'aide du logiciel Kizeo Forms. Un compte-rendu prenant en compte les autres remarques de la personne interrogée a été rédigé pour chaque entretien à l'aide de prises de notes vocales.

Les données ont été traitées sous forme de tableaux croisés dynamiques pour les questions fermées où un traitement statistique est possible. Les représentations graphiques utilisées sont les histogrammes, diagrammes en secteurs et diagrammes en bâtons. Les étiquettes de données représentent soit les pourcentages de représentation de la catégorie (le symbole % est alors indiqué), soit le nombre de données utilisé pour la classe représenté (e.g. nombre d'acteurs ayant répondu tel réponse). Pour les questions semi-ouvertes et ouvertes, le traitement a été effectué sous forme de nuages de mots : plus un mot est répété au cours des entretiens, plus sa taille augmente dans la représentation graphique.

3. RESULTATS DE L'ENQUETE

3.1. Définition des acteurs et structures des JEVI

3.1.1. Les structures enquêtées

Taille des structures enquêtées

Les acteurs interrogés appartiennent à des structures de taille plus ou moins grandes. La taille des services ou entreprises s'occupant des JEVI sont majoritairement de petites tailles ; parmi les structures et services enquêtés (hors jardiniers amateurs) (Figure 3) :

- 16% des acteurs n'ont pas d'employés ;
- 24% emploient entre 1 à 5 personnes ;
- 4% emploient entre 5 à 10 personnes ;
- 40% emploient entre 10 à 20 personnes ;
- 12% emploient entre 20 et 50 personnes ;
- 4% emploient plus de 50 personnes.

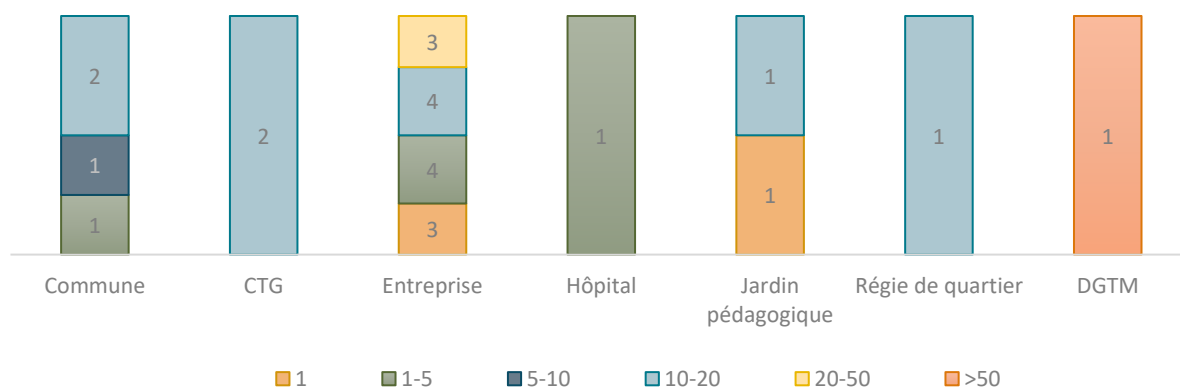


Figure 3. Taille des structures des JEVI enquêtées

La DGTM est la structure employant le plus de personne sur l'entretien des espaces verts (i.e. plus de 50 employés). Trois entreprises d'espaces verts emploient également un nombre important de personnes (i.e. entre 20 et 50 employés). Les services Parcs et Jardins de la CTG ainsi que le CAIT de Sinnamary embauchent entre 10 et 20 personnes, ainsi que les régies de quartier de Cayenne et le service Aménagement et Cadre de vie de la ville de Sinnamary. Les autres services communaux et l'hôpital embauchent moins de 10 personnes.

Agrément d'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Parmi les structures enquêtées, 24% possèdent un agrément d'utilisation de produit phytopharmaceutiques (Figure 4) :

- 4 entreprises, soit 29% des entreprises enquêtés
- Le CAIT des Savanes, soit 50% des services CTG enquêtés
- Le service Cadre de Vie et Aménagement de la ville de Sinnamary, soit 25% des services communaux enquêtés

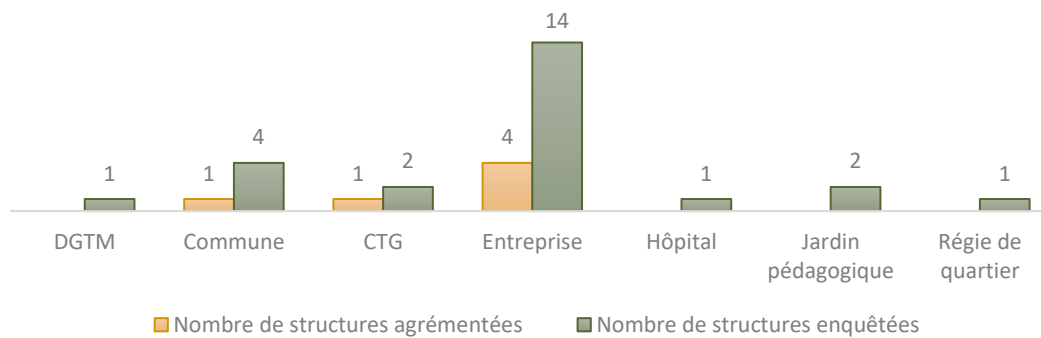


Figure 4. Structures enquêtées avec agrément d'utilisation de PPP

Quelques entreprises sont en cours de renouvellement pour la demande d'agrément ou vont le demander. Le service Parcs et Jardins de la CTG auraient également aimé être agréée, ce qui lui a été refusé (motif non précisé).

3.1.2. Les acteurs enquêtés

Diplômes des acteurs enquêtés

Parmi les acteurs enquêtés, 42% possèdent un diplôme en lien avec la gestion d'espace vert ou l'agriculture, notamment chez les gérants d'entreprises. La majorité sont diplômés au niveau BTS (46% des acteurs diplômés possèdent un BTS) (Figure 5).

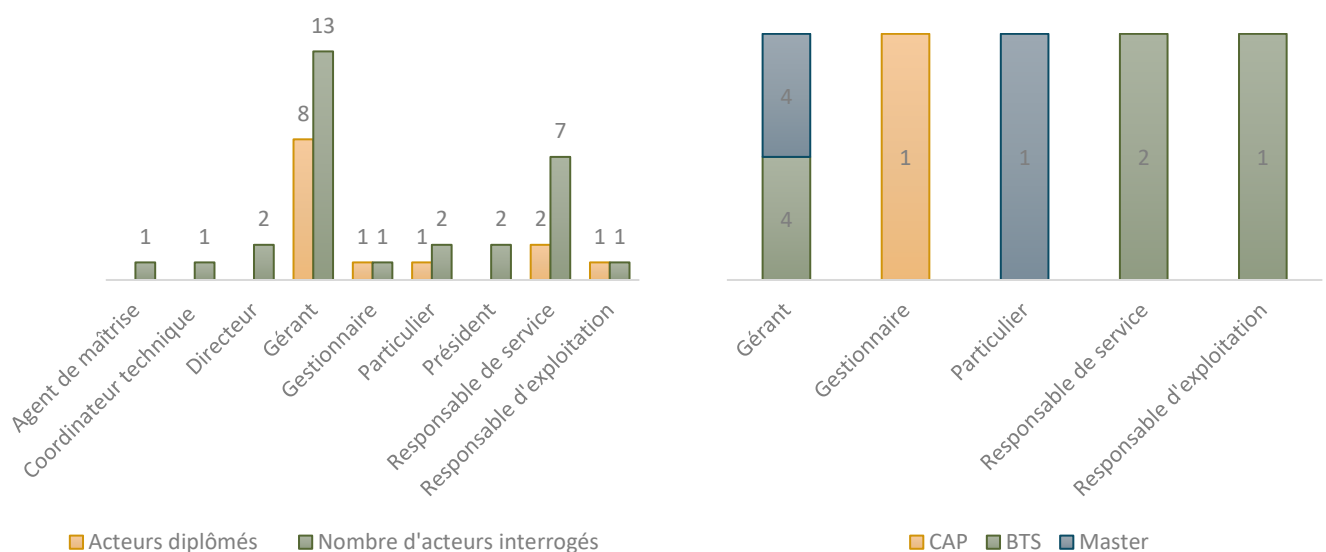


Figure 5. Acteurs enquêtés possédant un diplôme en lien avec la gestion d'espaces verts ou l'agriculture

La plupart des acteurs possédant un diplôme en lien avec la gestion d'espace vert ou l'agriculture sont en majorité gérants d'entreprises (62% des gérants sont diplômés). Ces acteurs sont diplômés du supérieur, avec 50% détenant un BTS et 50% ayant le niveau Master. Les responsables de services sont également détenteurs en partie d'un diplôme en lien avec la gestion d'espace vert (29% des responsables de services sont diplômés), au niveau BTS. L'un des responsables d'exploitation d'une entreprise enquêtée possède également un diplôme niveau BTS, tandis que le gestionnaire des Pripri Yiyi possède un CAP ainsi qu'un bac professionnel en lien avec l'agriculture.

Certiphyto

Sur l'ensemble des acteurs enquêtés, seulement 39% possèdent un Certiphyto (Figure 6).

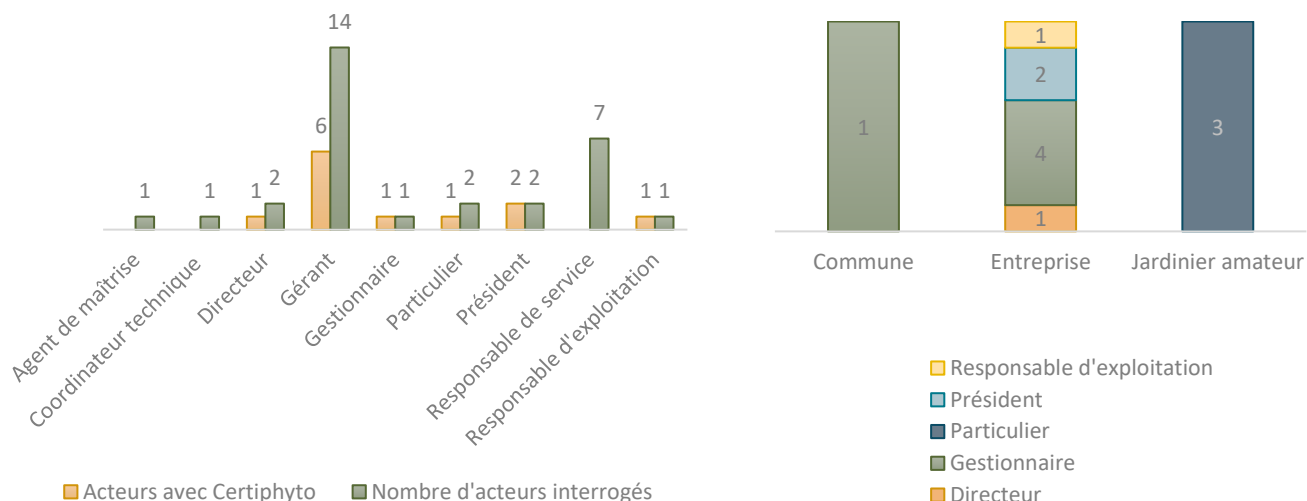


Figure 6. Acteurs enquêtés possédant un diplôme en lien avec la gestion d'espaces verts ou l'agriculture

La plupart des acteurs possédant un Certiphyto travaillent dans des entreprises d'espaces verts, à différents niveaux de responsabilités. Les jardiniers amateurs enquêtés tendent à avoir un Certiphyto car faisant partie du monde agricole. Parmi les services techniques des communes, seul le gestionnaire des Pripri Yiyi de Sinnamary possède un Certiphyto.

3.1.3. Problématiques des structures et acteurs

Les acteurs interrogés ont fait remonter plusieurs problématiques générales limitant l'efficacité de leur structure pour l'entretien des JEVI (Figure 7). Certains acteurs ont pu citer plusieurs problématiques.

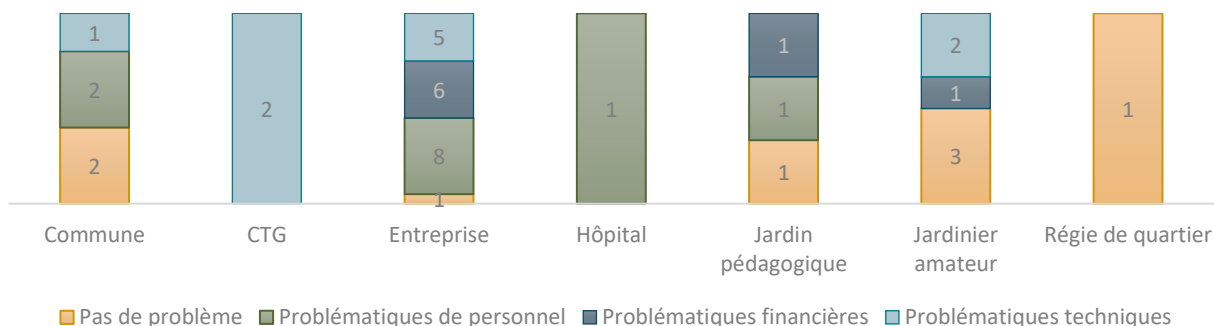


Figure 7. Problématiques générales limitant l'efficacité du travail dans les structures des JEVI

Les problématiques de personnel sont les plus souvent citées (32% des problématiques citées sont des problématiques de personnel), contre 26% de problématiques techniques et 21% de problématiques financières. 26% des acteurs ont déclaré ne pas connaître de difficultés limitant leur travail.

Alors que la CTG est confrontée à des problèmes d'ordre technique (cambriolage de matériel, manque d'alternatives adaptées), les entreprises et le CHAR déplorent surtout un manque de personnel qualifié.

3.2. Utilisation de produits phytosanitaires et des méthodes alternatives

3.2.1. Connaissance de la réglementation

Parmi les acteurs interrogés, 26% ont affirmé connaître la réglementation relative à l'utilisation de produits phytosanitaires, 42% disent ne connaître cette réglementation qu'en partie et 32% ne la connaissent pas (Figure 8).

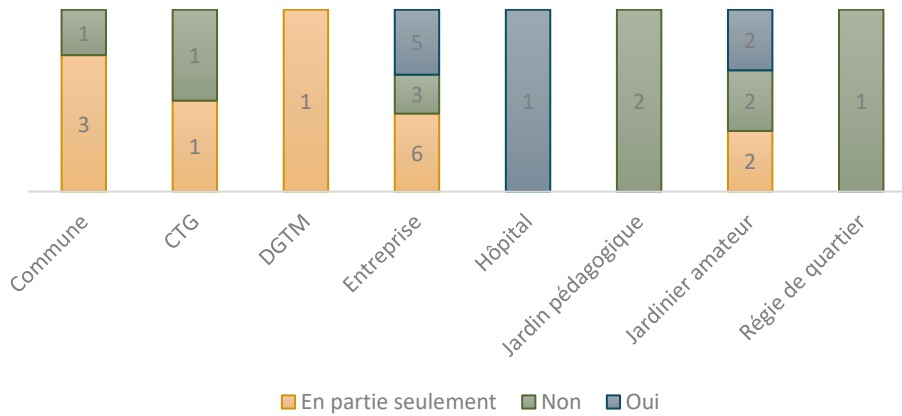


Figure 9. Connaissance de la réglementation par les acteurs enquêtés

Les acteurs publics tels que les services communaux, la CTG et la DGTM ne connaissent majoritairement qu'en partie la réglementation. Une grande partie des acteurs d'entreprises enquêtés ne connaissent également la réglementation qu'en partie. Les acteurs ne connaissant pas la réglementation sur l'utilisation des phytosanitaires sont des acteurs n'utilisant généralement pas de PPP, et ne ressentant donc pas le besoin de s'informer sur la réglementation.

Sur l'ensemble des acteurs interrogés, 2 entreprises admettent n'appliquer qu'en partie la réglementation, cette dernière n'étant selon ces acteurs pas forcément adaptée aux conditions guyanaises (repousse de l'herbe trop rapide pour se passer de PPP). Les autres acteurs déclarent respecter les obligations réglementaires dans leur travail.

3.2.2. Gestion des problématiques phytosanitaires

Problématiques phytosanitaires

En ce qui concerne les problématiques phytosanitaires, 66% des acteurs interrogés doivent gérer des problématiques liées aux adventices, et 25% sont confrontés à des problèmes de ravageurs (Figure 9). Des problématiques liées aux fongiques et autres maladies, gestion des fourmis rouges sur les plantes et gestion des plantes invasives ont également ponctuellement été soulevées.

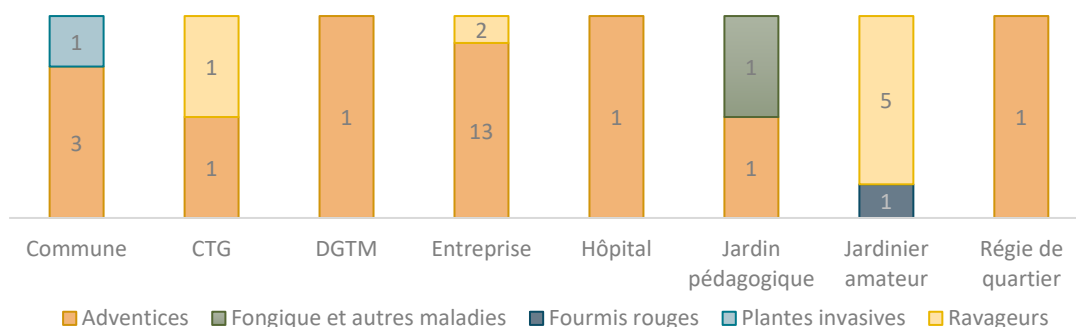


Figure 6. Problématiques phytosanitaires auxquelles les acteurs enquêtés sont confrontés

Les services publics comme les entreprises s'occupent en grande majorité du désherbage et débroussaillage en problématique principale. Les seuls acteurs ayant des problématiques un peu différentes sont les jardiniers amateurs, plus concernés par les problématiques de ravageurs.

Utilisation de produits phytosanitaires

Pour résoudre ces problématiques, 23% des structures interrogées ont recours à des produits phytosanitaires dont 6% en usage systématique, 10% en usage modéré et 6% en dernier recours. 77% des acteurs enquêtés n'utilisent pas de PPP (Figure 10).

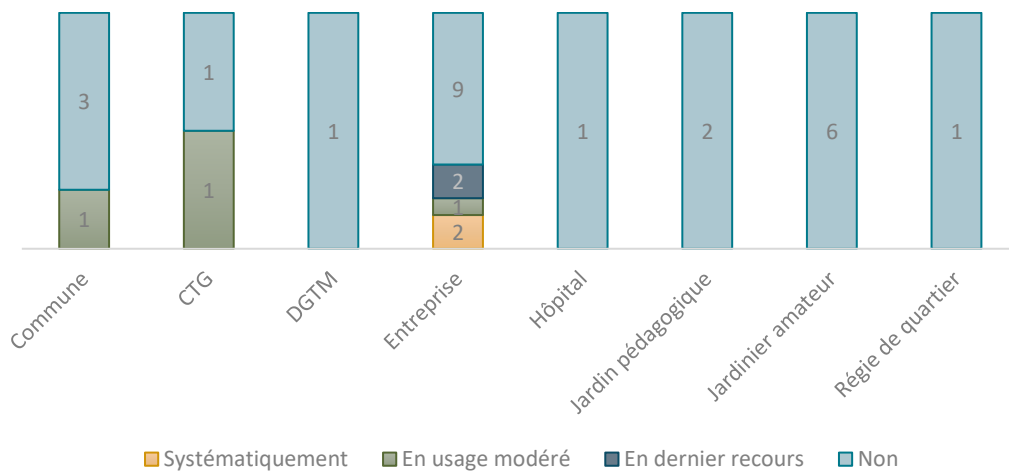


Figure 10. Utilisation de produits phytosanitaires par les acteurs enquêtés

Certains services publics déclarent encore utiliser des produits phytosanitaires en usage modéré : le CAIT des Savanes, et le service des sports de Sinnamary traitent surtout le boulodrome, dont les graviers empêchent le passage des rotatifs.

64% des entreprises déclarent ne pas utiliser de produits phytosanitaires, et seulement 14% des entreprises traitent de manière systématique. Ces entreprises utilisent surtout les PPP pour les espaces gravillonnés, où les rotatifs ne peuvent pas être utilisés et pour lesquels le désherbage manuel est trop contraignant. Plusieurs acteurs ont testé de désherber ces espaces avec des brûleurs, apparemment sans effet.

L'ensemble des acteurs utilisant des produits phytosanitaires déclarent les acheter auprès de revendeurs agréés.

Connaissance de méthodes alternatives

En ce qui concerne les méthodes alternatives, 16% des acteurs affirment connaître un grand nombre d'alternatives (autour de 10), 29% en connaissent quelques-unes (autour de 5), 45% n'en connaissent que très peu (autour de 3) et 10% pensent ne pas en connaître du tout (Figure 11).

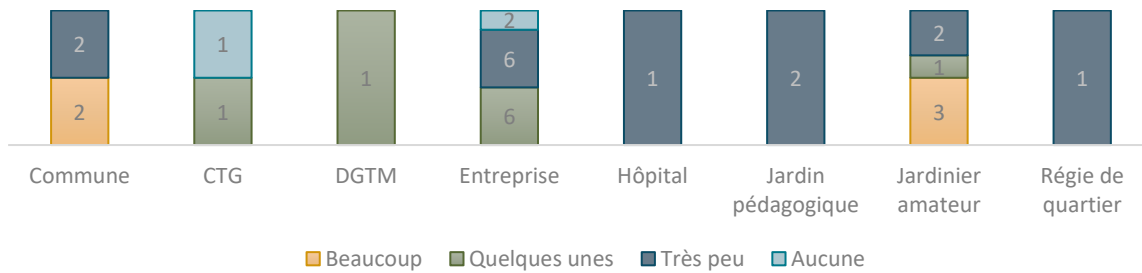


Figure 11. Connaissances des acteurs sur les méthodes alternatives

La moitié des acteurs des services communaux et des jardiniers amateurs connaissent un grand nombre d'alternative. Ces acteurs ont généralement un lien avec le monde agricole. Les autres acteurs sont de manière générale peu informés sur les alternatives.

29% des acteurs enquêtés ne se renseignent pas sur les méthodes alternatives aux PPP. Les acteurs se renseignant activement sur les alternatives utilisent plusieurs canaux :

- 5% obtiennent les renseignements auprès de commerciaux
- 3% obtiennent les renseignements auprès de leur fournisseur
- 3% (correspondant à une entreprise) obtiennent les renseignements auprès de l'UNEP
- 3% (correspondant à la DGTM) obtiennent les renseignements auprès de l'UGAP
- 5% se renseignent auprès de la DEAAF
- 8% obtiennent les renseignements via leur réseau
- 8% se renseignent dans des salons
- 5% suivent des formations dédiées ou en rapport avec la thématique
- 8% se renseignent par l'achat de revues
- 5% se renseignent par l'achat de guides et livres
- 28% cherchent les renseignements sur Internet

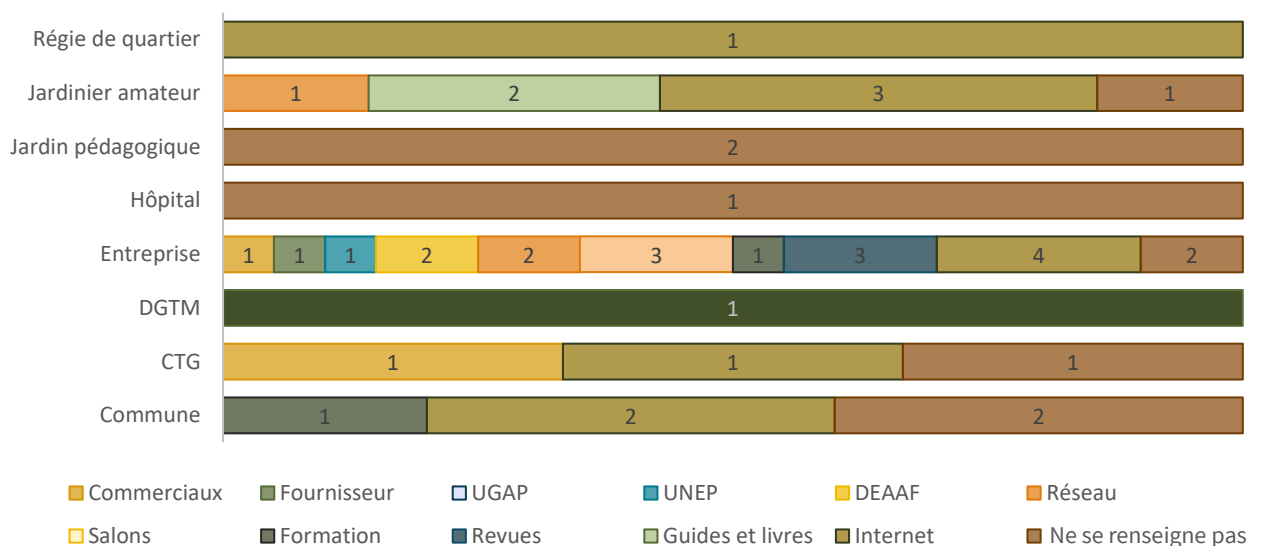


Figure 12. Canaux d'informations sur les méthodes alternatives utilisées par les acteurs enquêtés

Sur l'ensemble des acteurs enquêtés, 61% ne connaissent pas les sites ecophyto-pro.fr et jardiner-autrement.fr, 13% en ont entendu parler et 26% consultent ces sites occasionnellement (Figure 13).

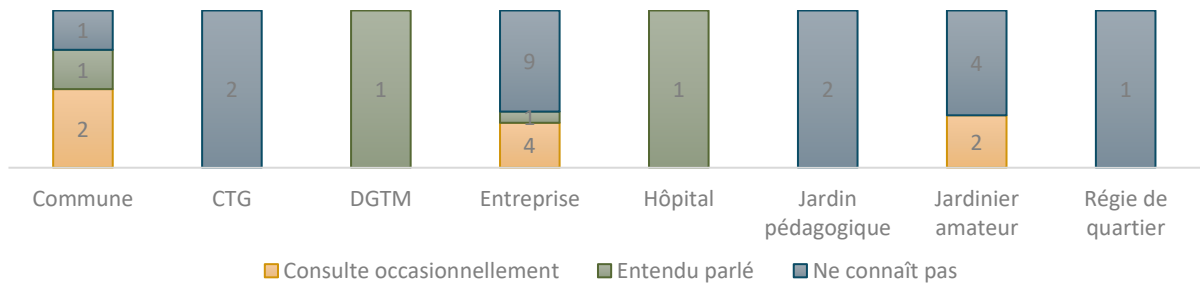


Figure 13. Connaissance des acteurs des sites ecophyto-pro.fr et jardiner-autrement.fr

Les acteurs des communes et jardiniers amateurs connaissant le site ecophyto-pro.fr ont généralement un lien avec le monde agricole. 64% des acteurs des entreprises ne connaissent pas le site ecophyto-pro, et seulement 29% des acteurs d'entreprise consultent le site.

Parmi les autres sites internet utilisés comme référence, ont été cités :

- Les sites de fabricants de matériel alternatif ont été cités par une entreprise ;
- Le site des fédérations sportives a été cité par le service des sports communal ;
- COATIS a été cité par un jardinier amateur.

Utilisation de méthodes alternatives

Les méthodes alternatives les plus utilisées parmi les structures enquêtées sont l'utilisation d'outils de désherbage et/ou débroussaillage mécanique (23%), ainsi que l'utilisation de paillage (16%) et de PNPP (16%) (Figure 14 et Figure 15).

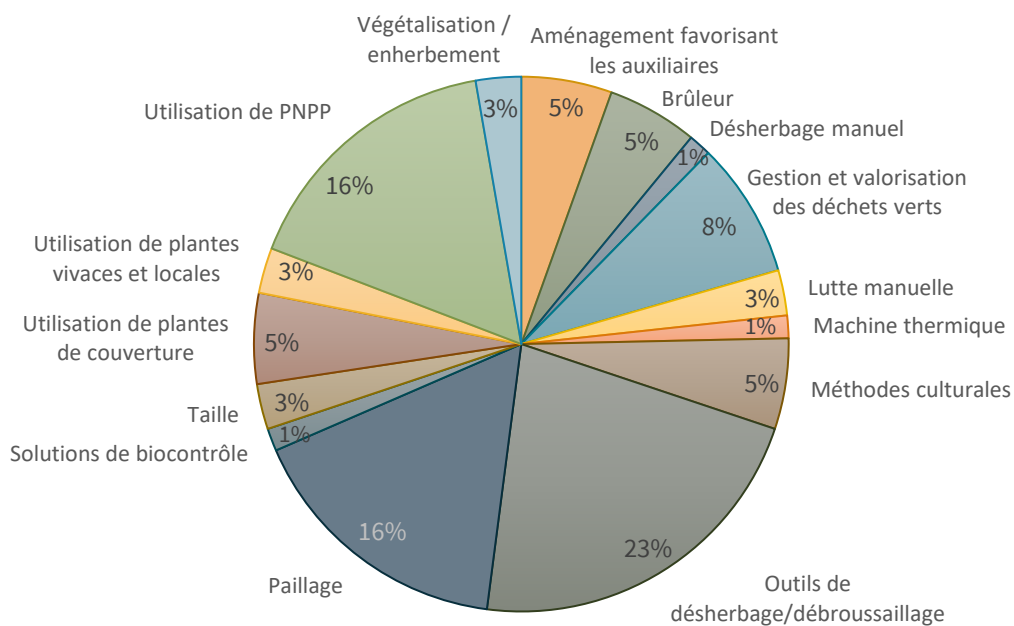


Figure 14. Méthodes alternatives citées dans les entretiens

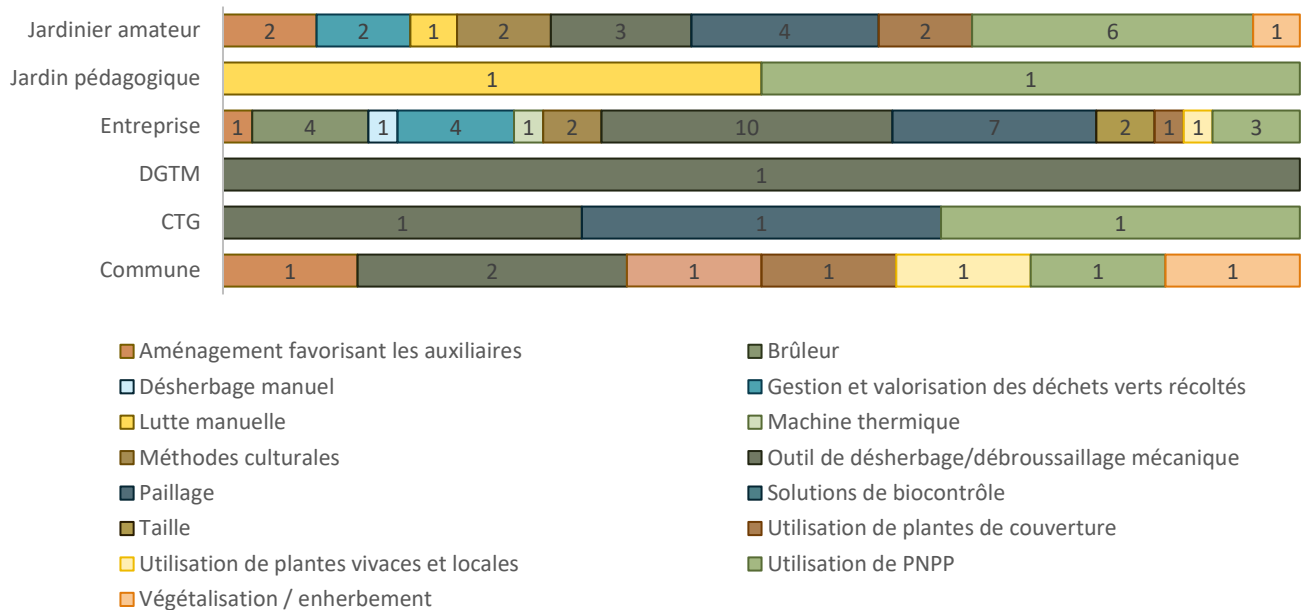


Figure 15. Méthodes alternatives utilisées par les acteurs enquêtés

Les jardiniers amateurs, entreprises et services communaux sont les acteurs utilisant la plus grande diversité de méthodes alternatives.

Jardiniers amateurs	
Utilisation de PNPP (Préparation Naturelle Peu Préoccupante)	26%
Paillage	17%
Outils de désherbage/débroussaillage	13%
Aménagements favorisant les auxiliaires	9%
Valorisation des déchets verts	9%
Méthodes culturales	9%
Utilisation de plantes de couvertures	9%
Lutte manuelle ²	4%
Méthodes de végétalisation et enherbement	4%

Les jardiniers amateurs utilisent majoritairement des PNPP pour lutter contre les ravageurs, notamment les cochenilles. Les méthodes de lutte contre les adventices sont également citées de nombreuses fois chez cette catégorie d'acteurs.

Entreprises	
Outils de désherbage/débroussaillage	27%
Paillage	19%
Brûleur	11%
Valorisation des déchets verts	11%
Utilisation de PNPP	8%
Taille	5%
Méthodes culturales	5%
Aménagement favorisant les auxiliaires	3%
Désherbage manuel	3%
Machines thermiques autre que brûleur	3%
Utilisation de plantes de couvertures	3%

² Lutte manuelle contre les ravageurs (e.g. retirer les cochenilles des feuilles à la main)

La lutte contre les adventives reste la priorité des entreprises, ce qui se reflète dans les méthodes alternatives utilisées. Certaines entreprises utilisent des outils de désherbage mais ne les ont pas cités en tant que méthodes alternatives, le pourcentage d'utilisation de cette méthode et donc très probablement sous-estimé. Certaines entreprises s'occupant également de jardins de particuliers, certaines méthodes d'entretien de plantes plus spécifiques que du simple désherbage (PNPP, taille, méthodes culturales, aménagement favorisant les auxiliaires) ont été citées. Certaines entreprises testent elles-mêmes les alternatives trouvées en métropole, mais la plupart abandonnent pour cause de non-efficacité des méthodes testées.

Communes	
Outils de désherbage/débroussaillage	25%
Aménagement favorisant les auxiliaires	13%
Solution de biocontrôle	13%
Utilisation de plantes de couverture	13%
Utilisation de plantes vivaces et locales	13%
Utilisation de PNPP	13%
Végétalisation/enherbement	13%

Le désherbage reste également la priorité des communes, qui utilisent principalement des outils de désherbage et débroussaillage. L'ensemble des autres méthodes alternatives ont été citées de manière égale, que ce soit pour la lutte contre les adventives comme pour l'entretien des plantes.

CTG	
Outils de désherbage/débroussaillage	34%
Paillage	33%
Utilisation de PNPP	33%

Alors que le CAIT des Savanes a déclaré utiliser des outils de désherbage et débroussaillage, le service Parcs et Jardins utilise plutôt du paillage et des PNPP.

DGTM	
Outils de désherbage/débroussaillage	100%

La DGTM n'utilise que des outils de désherbage et débroussaillage. Une réflexion est en cours sur l'achat de machines.

Jardins pédagogiques	
Utilisation de PNPP	50%
Lutte manuelle	50%

Les jardins pédagogiques utilisent des PNPP et luttent manuellement contre les adventives et ravageurs.

Les régies de quartiers n'ont pas déclaré utiliser d'alternatives, mais utilisent très probablement des outils de désherbage et débroussaillage.

3.3. Caractérisation des besoins en accompagnement

3.3.1. Accompagnement actuel

Satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement actuel

A ce jour, seulement 13% des acteurs enquêtés s'estiment suffisamment accompagnés dans leur démarche de réduction d'usage de produits phytosanitaires. 58% des acteurs interrogés estiment

ne pas être suffisamment accompagné dans leur démarche, et 29% ne ressentent pas le besoin d'être accompagné (Figure 16).

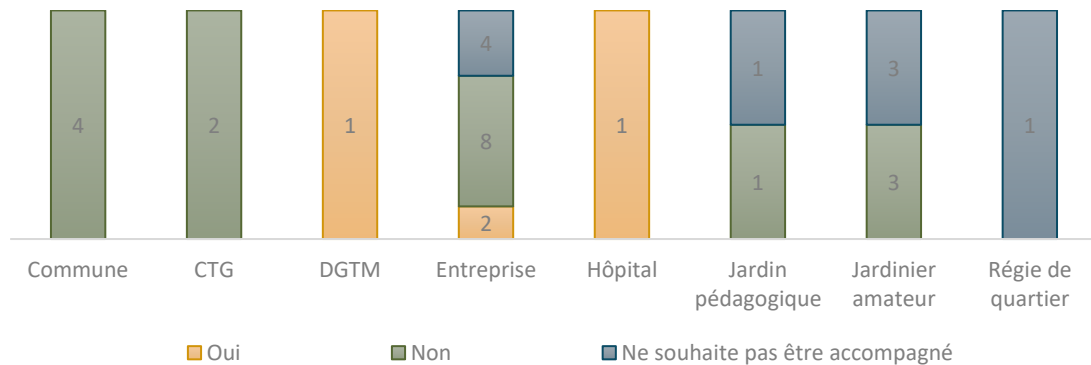


Figure 16. Besoins en accompagnement des acteurs des JEVI enquêtés

Alors que la DGTM, qui est déjà dans une démarche Zéro Phyto, s'estime suffisamment accompagnée, les autres acteurs publics (communes et CTG) ne s'estiment pas suffisamment accompagnés. Le CHAR et 14% des entreprises sont également satisfaites de l'accompagnement actuel, qui consiste surtout en l'information sur les nouvelles formations disponibles. 57% des entreprises ne s'estiment pas assez accompagnées dans leur démarche de réduction des PPP, tandis que 29% des entreprises ne souhaitent pas être accompagnées. Il y a également une demande en accompagnement de la part de la moitié des jardiniers amateurs enquêtés, ainsi que pour la moitié des jardins pédagogiques. Les autres acteurs ne souhaitent pas être accompagnés.

Recherche d'informations sur les formations disponibles

45% des acteurs enquêtés ont connaissance de formations en rapport avec la diminution d'usage de PPP et des méthodes alternatives (Figure 17).

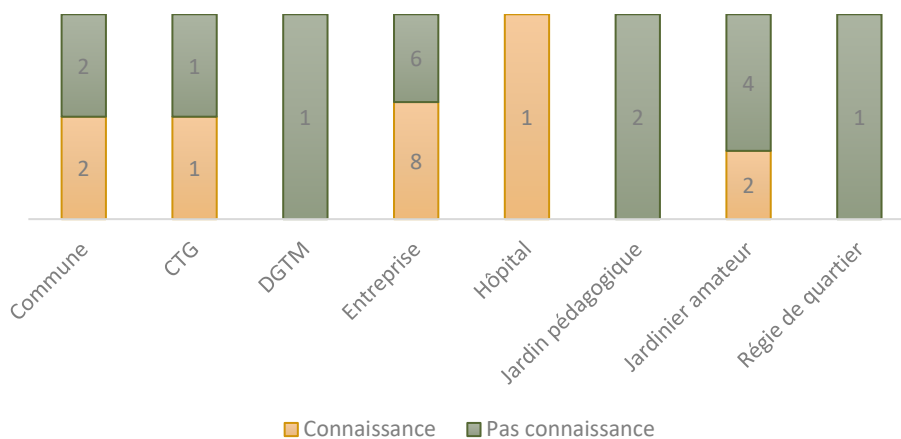


Figure 17. Connaissance des acteurs enquêtés sur les formations disponibles sur la diminution d'usage des PPP et des méthodes alternatives

La moitié des agents communaux enquêtés, le service Parcs et Jardins de la CTG, le CHAR ainsi que 57% des entreprises et 33% des jardiniers amateurs ont connaissance de formations disponibles sur la diminution d'usage des PPP et les méthodes alternatives.

39% des acteurs enquêtés cherchent activement des informations sur les formations disponibles en rapport avec la diminution d'usage des PPP et des méthodes alternatives (Figure 18).

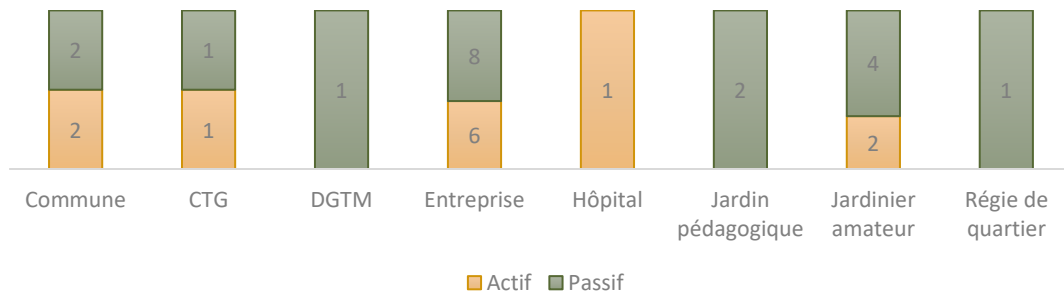


Figure 18. Type de recherche des formations disponibles par les acteurs des JEVI enquêtés

Les acteurs ayant connaissance des formations disponibles sont très sensiblement les mêmes que ceux cherchant activement les informations sur ces formations, à l'exception des entreprises où 57% des acteurs ont connaissance de formations pour 43% d'acteurs recherchant activement l'information.

Les acteurs cherchant activement les formations disponibles se sont en majorité informés auprès de leur réseau (37%), tandis que les acteurs ne se renseignant pas activement accèdent à l'information via les mail-listes, internet et les forums ou réseaux sociaux (Figure 19).

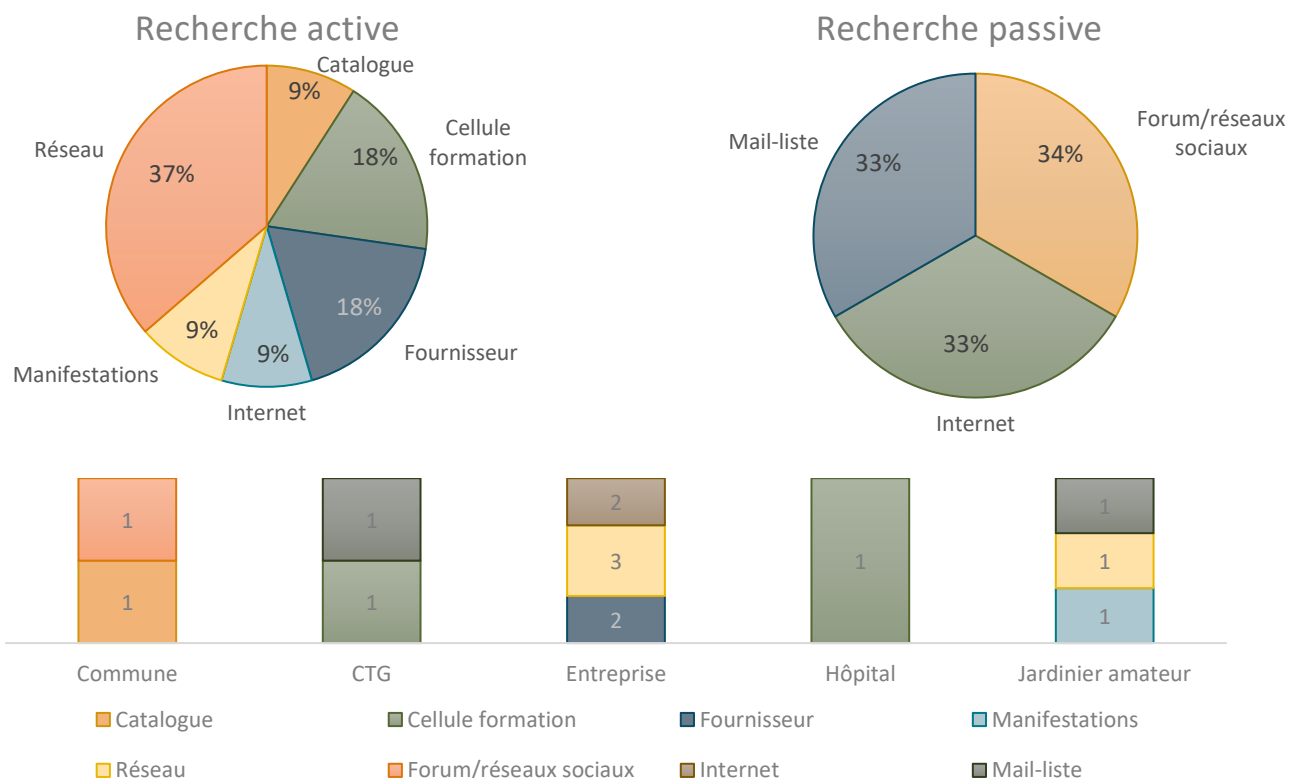


Figure 19. Canaux d'informations utilisés par les acteurs enquêtés pour trouver les formations disponibles

Les acteurs administratifs de la CTG et du CHAR se renseignent à 100% auprès des cellules formations. Les agents des communes déclarent également se renseigner auprès des catalogues de formations mis à disposition, ainsi que via les forum et réseaux sociaux.

Les entreprises utilisent divers réseaux pour se renseigner :

- 43% se renseignent auprès de leurs réseaux
- 29% se renseignent auprès de leurs fournisseurs
- 29% se renseignent sur Internet

Sur l'ensemble des acteurs souhaitant suivre des formations, 8% en suivent plus d'une fois par an, 8% en suivent au moins une fois par an, 25% en suivent moins d'une fois par an et 17% n'en n'ont suivi qu'une seule (Figure 20). 42% des acteurs souhaitant suivre une ou des formations en rapport avec la diminution d'usage de produits phytosanitaires et les méthodes alternatives n'ont pas pu les suivre. Les raisons évoquées sont majoritairement le manque de temps, mais également l'annulation des formations faute de formateur ou due aux mesures anti-COVID.

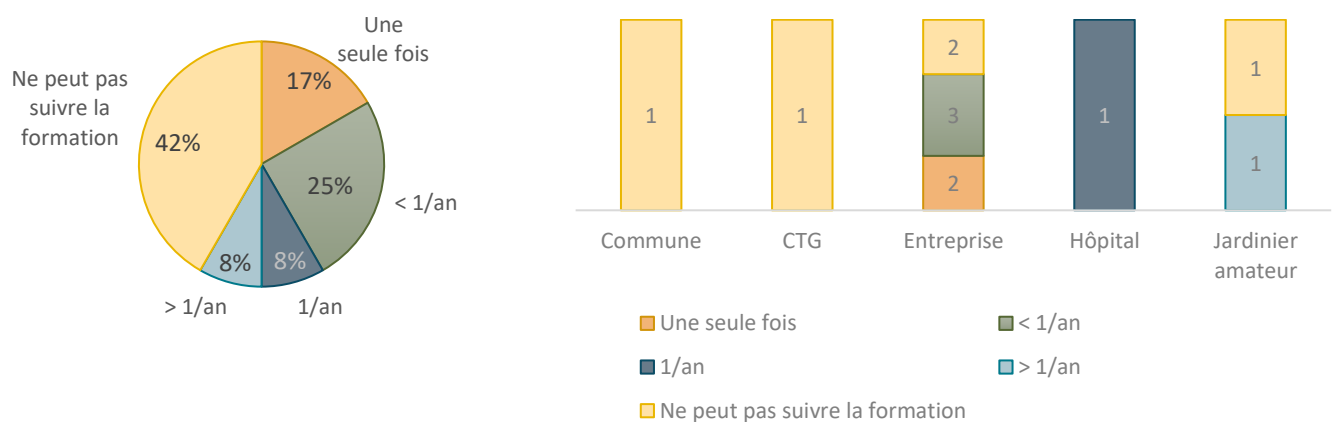


Figure 20. Suivi des formations par les acteurs des JEVI souhaitant se former sur les méthodes alternatives

Les acteurs des communes et de la CTG souhaitant se former n'ont pas pu assister aux formations, annulées pour manque de formateurs. Les agents du CHAR suivent une formation par an. Certaines entreprises forment leurs agents. Sont comptées parmi les formations le passage du Certiphyto. L'un des jardiniers amateurs se forme plus d'une fois par an sur les alternatives aux produits phytosanitaire, du fait de son travail lié au monde agricole.

Recherche d'informations sur les livrables disponibles

Seulement 35% des acteurs enquêtés ont connaissance des livrables (e.g. livres, guides, brochures techniques, etc.) traitant de la diminution d'usage des PPP et des méthodes alternatives (Figure 21).

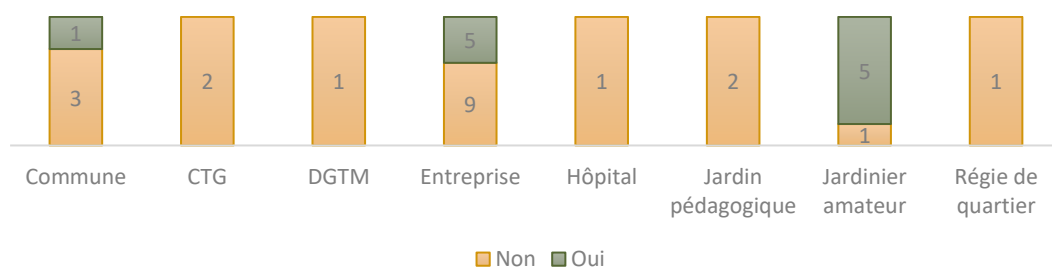


Figure 21. Connaissance de livrables traitant de la diminution d'usage de PPP et des méthodes alternatives par les acteurs enquêtés

Les jardiniers amateurs représentent la catégorie d'acteurs la plus informée sur les livrables disponibles sur les méthodes alternatives, 83% des jardiniers enquêtés ayant connaissance de tels livrables. Les services publics (communes, CTG et DGTM) sont globalement peu informés des livrables existants. Seulement 36% des entreprises connaissent des livrables traitant de la diminution d'usage des PPP et des méthodes alternatives. Les autres acteurs ne connaissent pas de livrables en relation avec le sujet.

Seulement 16% des acteurs enquêtés cherchent activement des informations sur les livrables (e.g. livres, guides, brochures, etc.) disponibles en rapport avec la diminution d'usage des PPP et les méthodes alternatives (Figure 22).

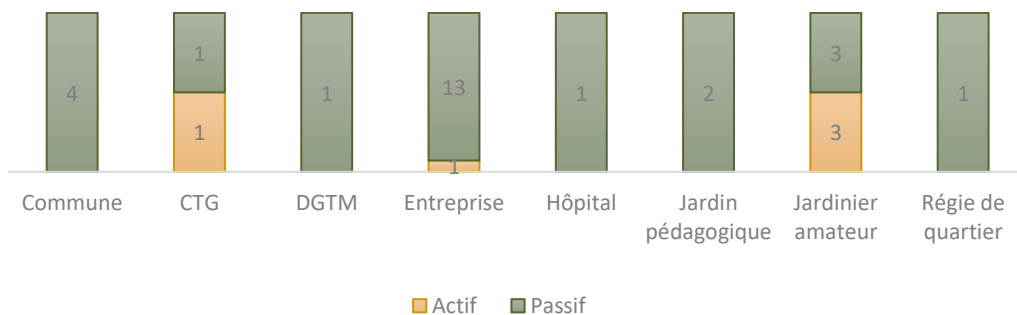
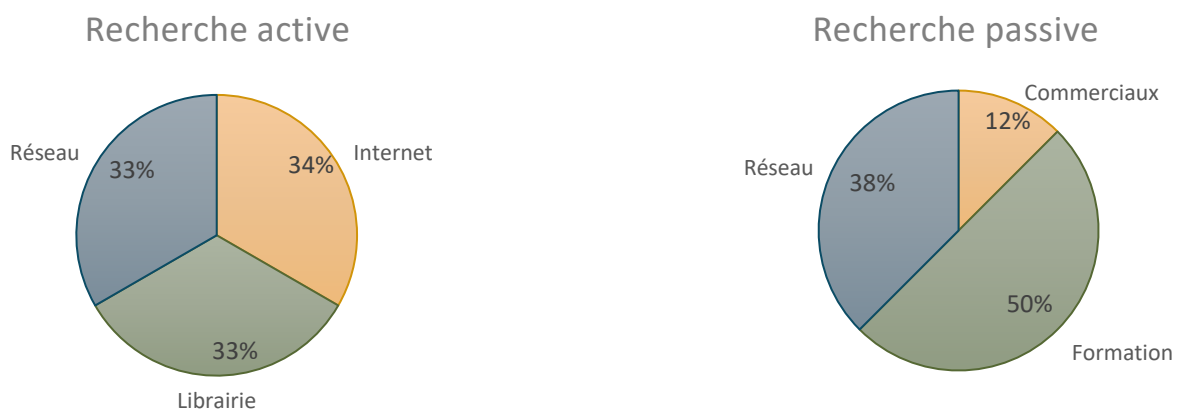


Figure 22. Recherche de livrables par les acteurs enquêtés

Ce sont surtout les jardiniers amateurs qui sont à la recherche de tels supports d'informations (50% des jardiniers amateurs). Le service Parcs et Jardins de la CTG ainsi que 7% des entreprises enquêtées cherchent également activement des livrables sur la diminution d'usage des PPP et les méthodes alternatives.

Les acteurs cherchant activement ces livrables, c'est-à-dire surtout les jardiniers amateurs, se renseignent aussi bien sur internet que dans les librairies ou via leur réseau. Les acteurs ne cherchant pas ces livrables en entendent majoritairement parler durant des formations (Figure 23).



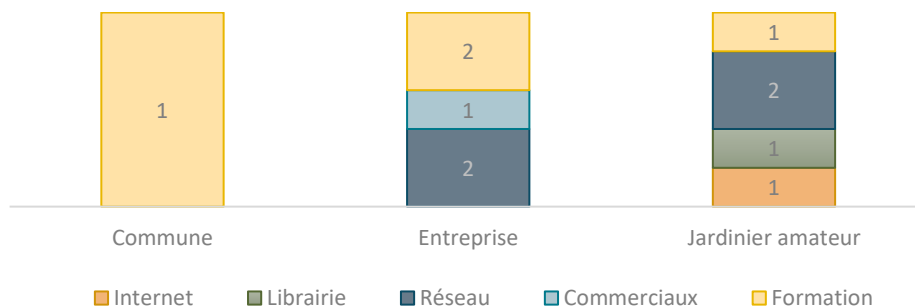


Figure 23. Canaux d'informations utilisés par les acteurs enquêtés pour se renseigner sur les livrables disponibles

Les jardiniers amateurs utilisent l'ensemble des canaux d'information, à l'exception des commerciaux. L'acteur des services techniques communaux a eu connaissance de livrables à travers une formation. Les entreprises recherchant activement des livrables se renseignent à 40% auprès de leurs réseaux, à 20% auprès de commerciaux et apprennent à 40% l'existence de livrables pendant des formations.

18% des acteurs utilisant des livrables trouvent l'information adaptée à leurs problématiques et au contexte guyanais, 64% trouvent que l'information n'est qu'en partie adaptée et 18% pensent que l'information est inadaptée à leurs problématiques et contextes (Figure 24).

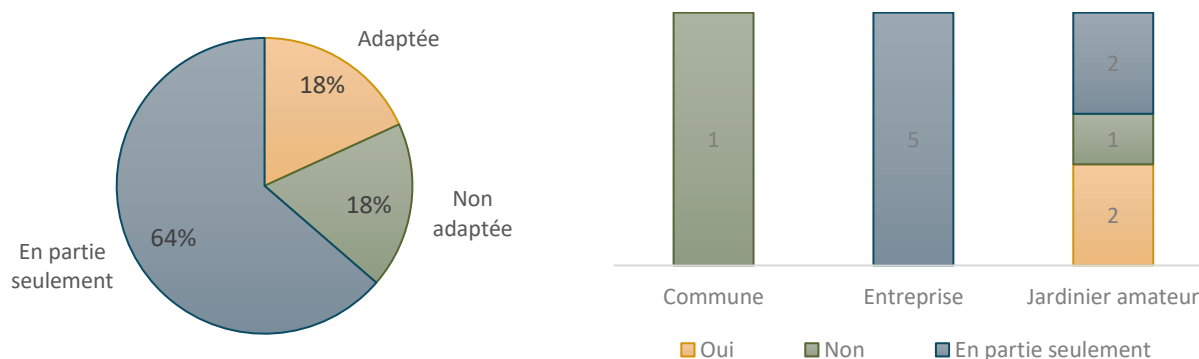


Figure 24. Pertinence des données trouvées dans les livrables selon les acteurs enquêtés

L'ensemble des entreprises ayant accès aux livrables ainsi que 40% des jardiniers amateurs trouvent le contenu adapté en partie seulement au contexte guyanais. L'acteur des services communaux ainsi que 20% des jardiniers amateurs estiment que le contenu des livrables disponibles n'est pas du tout adapté. Les 40% des jardiniers amateurs satisfaits par l'information disponible dans les livrables possèdent des livres sur les jardins tropicaux.

Recherche d'informations dans la littérature et sur internet

32% des acteurs enquêtés ne cherchent jamais d'informations en relation avec l'utilisation de produits phytosanitaires ou d'alternatives. Les 68% d'acteurs recherchant de telles informations estiment que les informations disponibles dans la littérature, sur internet, etc. tendent à être (Figure 25) :

- complexes et réservées à des initiés (52%)
- faciles à trouver et disponibles (57%)
- opérationnelles (43%)
- répondant de manière pertinente aux problématiques (57%)

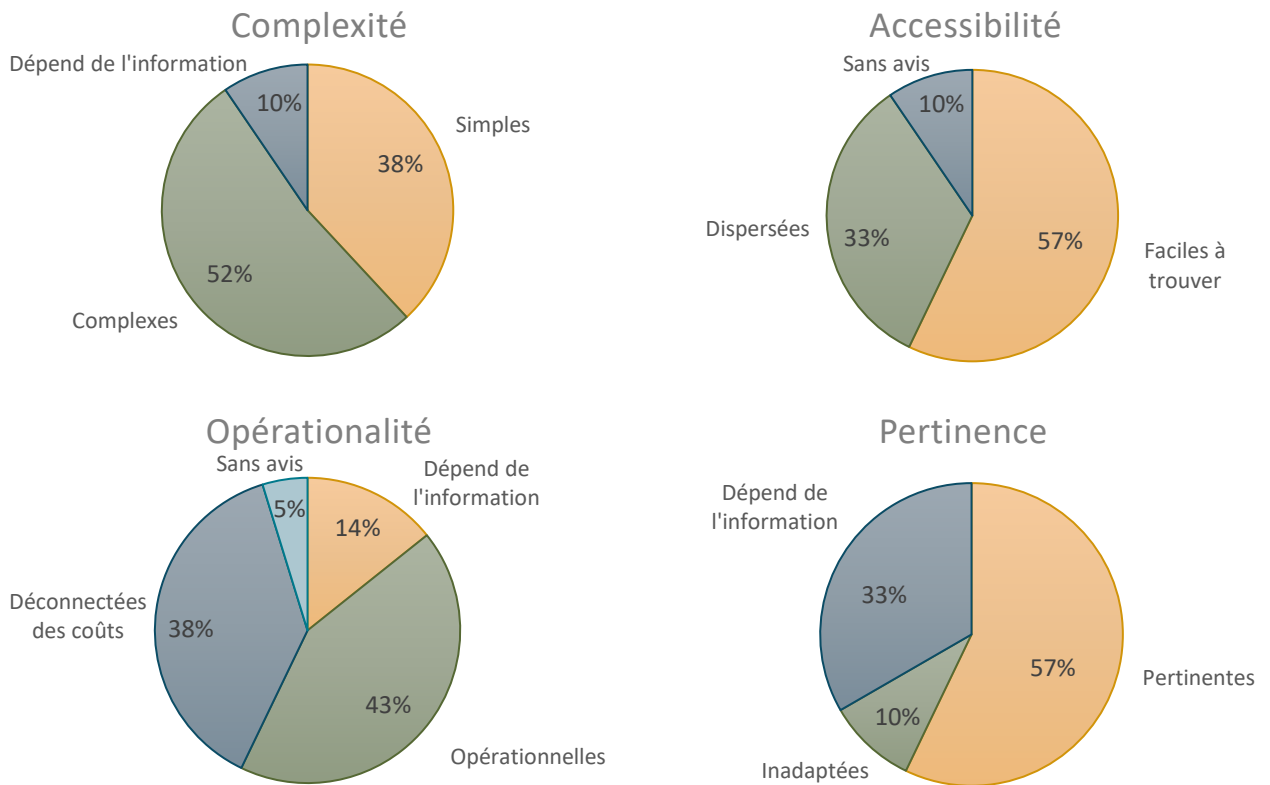


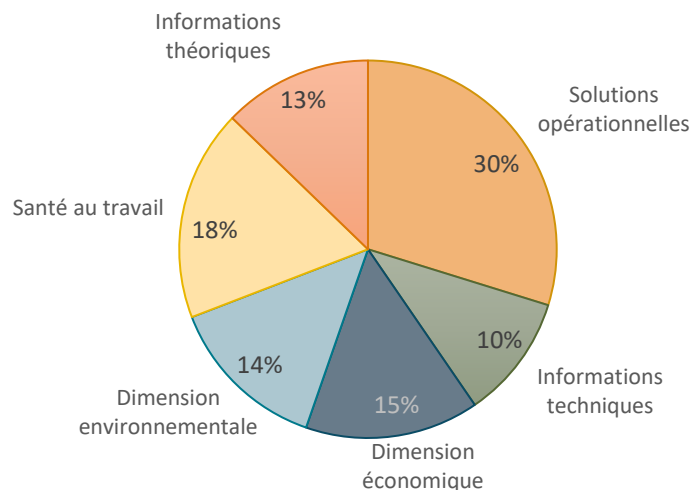
Figure 25. Caractéristiques des informations trouvées dans la littérature selon les acteurs enquêtés

Les acteurs définissant les informations comme faciles à trouver connaissent généralement des sites internet dédiés (e.g. ecophyto-pro.fr) qui rassemblent les informations. Les acteurs ne connaissant pas de tels sites ont plus de mal à trouver des informations pertinentes. Même si les acteurs trouvent plutôt des solutions opérationnelles, prêtes à être utilisées sur le terrain, ces dernières restent souvent déconnectées des coûts (sans analyse économique présentée pour les différentes méthodes proposées).

3.3.2. Accompagnement souhaité

Types d'informations recherchées

Les informations les plus recherchées par les acteurs enquêtés sont les solutions opérationnelles (30%), et ce pour l'ensemble des structures interrogées (Figure 26).



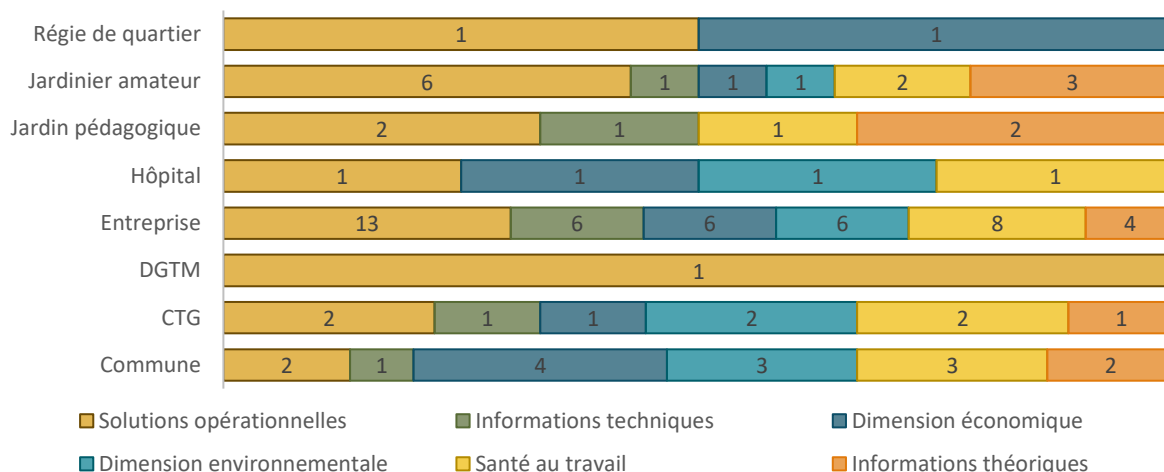


Figure 26. Types d'informations recherchées par les acteurs des JEVI enquêtés

Les services des communes, de la CTG, les entreprises et les jardiniers amateurs cherchent une grande diversité d'informations :

Communes	
Informations sur la dimension économique des alternatives	27%
Informations sur la dimension environnementale des alternatives	20%
Informations sur la santé au travail	20%
Solutions opérationnelles	13%
Informations théoriques	13%
Informations techniques	7%

Les acteurs des communes enquêtés s'intéressent surtout à la dimension économique des alternatives, ainsi qu'à la dimension environnementale des PPP et alternatives et leurs impacts sur la santé au travail. Ces informations permettraient surtout de justifier l'utilisation de méthodes alternatives auprès des élus.

CTG	
Solutions opérationnelles	22%
Informations sur la dimension environnementale des alternatives	22%
Informations sur la santé au travail	22%
Informations techniques	11%
Informations sur la dimension économique des alternatives	11%
Informations théoriques	11%

Les services de la CTG sont surtout intéressés par des solutions opérationnelles contre les adventices et ravageurs, ainsi que sur des informations sur la dimension environnementale des alternatives et l'impact des PPP et alternatives sur la santé au travail.

Entreprises	
Solutions opérationnelles	30%
Informations sur la santé au travail	19%
Informations sur la dimension environnementale des alternatives	14%
Informations techniques	14%
Informations sur la dimension économique des alternatives	14%
Informations théoriques	9%

Les acteurs des entreprises sont en majorité intéressés par des solutions opérationnelles. Les informations relatives à la santé au travail, à la dimension environnementale et économique des PPP et des alternatives intéressent également une petite partie des acteurs.

Jardiniers amateurs	
Solutions opérationnelles	43%
Informations théoriques	21%
Informations sur l'impact des PPP et alternatives sur la santé humaine	14%
Informations techniques	7%
Informations sur la dimension économique des alternatives	7%
Informations sur la dimension environnementale des alternatives	7%

Les jardiniers amateurs sont également majoritairement intéressés par des solutions opérationnelles. Cette catégorie d'acteurs est également assez intéressée par les informations théoriques sur le fonctionnement des alternatives. Une petite partie de jardiniers amateurs s'inquiètent également des impacts des PPP et alternatives sur la santé humaine.

Hôpital	
Solutions opérationnelles	25%
Informations sur la dimension économique des alternatives	25%
Informations sur la santé au travail	25%
Informations sur la dimension environnementale des alternatives	25%

Les agents du CHAR sont aussi bien intéressés par des solutions opérationnelles, que par des informations traitant des dimensions économiques et environnementales des PPP et des alternatives, ainsi que par les informations sur les impacts des PPP et alternatives sur la santé au travail.

Jardins pédagogiques	
Solutions opérationnelles	33%
Informations théoriques	33%
Informations techniques	17%
Informations sur l'impact des PPP et alternatives sur la santé humaine	17%

Les jardins pédagogiques sont autant demandeurs de solutions opérationnelles que d'informations théoriques, pour bien expliquer le fonctionnement des alternatives au public ciblé. Ces acteurs s'intéressent aussi aux informations techniques sur les alternatives et à l'impact des PPP et alternatives sur la santé humaine.

Régie de quartier	
Solutions opérationnelles	50%
Informations sur la dimension économique des alternatives	50%

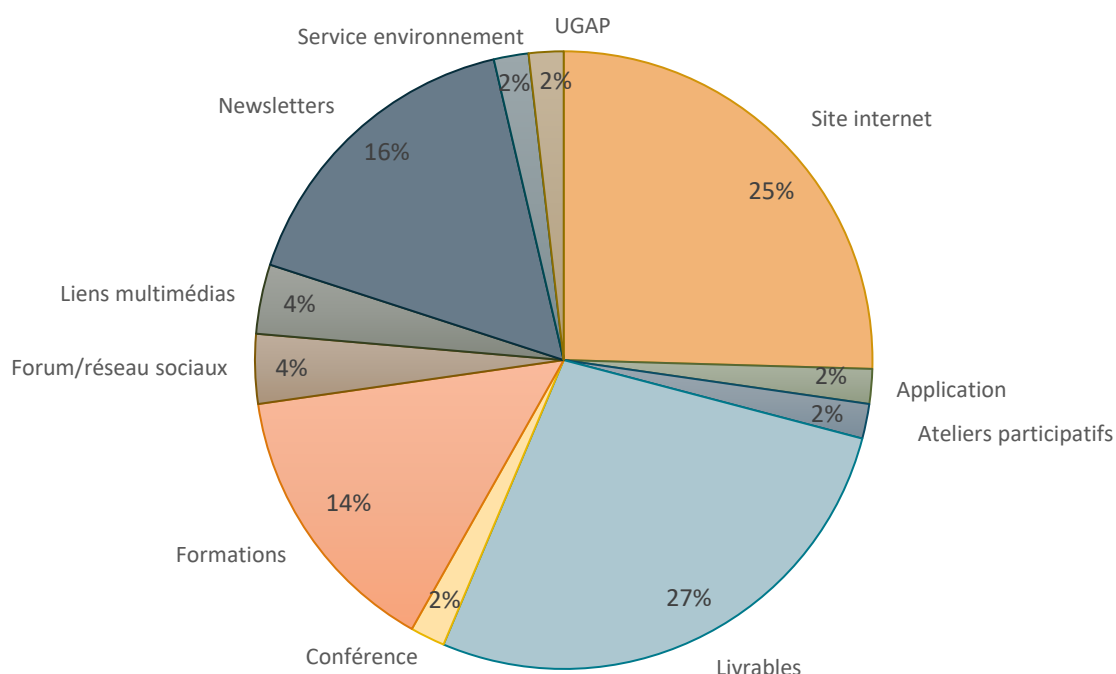
La régie de quartier de Cayenne est intéressée à la fois par des solutions opérationnelles et par des informations économiques sur la mise en œuvre de ces pratiques.

DGTM	
Solutions opérationnelles	100%

La DGTM s'intéresse uniquement aux solutions opérationnelles.

Forme de l'information souhaitée par les acteurs

Les acteurs enquêtés souhaiteraient avoir ces informations majoritairement sous formes de livrables (27%), de site internet (25%) et de newsletters (16%) (Figure 27).



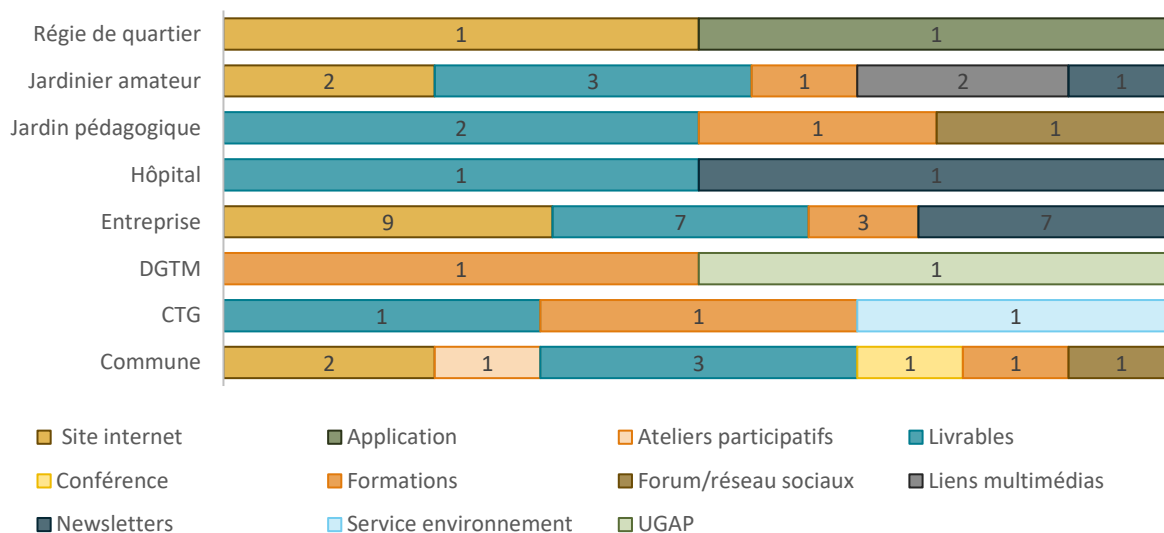


Figure 27. Forme d'accès à l'information souhaitée par les acteurs enquêtés

Chaque catégorie d'acteurs a cité plus d'une forme d'accès souhaitée pour avoir accès à l'information sur les PPP et méthodes alternatives :

Communes	
Livrables	33%
Site internet	22%
Ateliers participatifs	11%
Conférences	11%
Formations	11%
Forum/réseaux sociaux	11%

Les agents des services techniques communaux enquêtés souhaiteraient principalement avoir accès aux informations sur les alternatives sous forme de livrables, notamment de petits guides techniques. L'accès à l'information sur internet est également désiré, soit grâce à la mise en place d'un site internet dédié, soit par la mise en place d'une page dédiée sur les réseaux sociaux. Les formations et conférences ont également été citées, ainsi que la mise en place d'ateliers participatifs qui seraient à prioriser pour les agents illettrés.

CTG	
Livrables	33%
Formations	33%
Service environnement	34%

Alors que les acteurs du service Parcs et Jardins préféreraient avoir accès aux informations par l'édition de livrables et la mise en place de formations (de préférence directement au jardin botanique pour des conseils adaptés), le CAIT des Savanes préféreraient que les informations soient directement transmises au service environnement de la CTG. Ce service s'occuperait ensuite en interne de la transmission des informations des agents CTG, ce qui harmoniserait et faciliterait la formation des agents CTG sur l'ensemble du territoire.

DGTM	
UGAP	50%
Formations	50%

A l'instar de la CTG, les acteurs de la DGTM préconisent de transmettre les informations à l'UGAP, qui s'occuperait ensuite de la formation des agents. Ces acteurs sont également demandeurs de formations sur les méthodes alternatives.

Entreprises	
Site internet	35%
Livrables	27%
Newsletters	27%
Formations	12%

Les acteurs des entreprises préféreraient en majorité avoir accès à l'information via un site internet dédié aux méthodes alternatives en Guyane. Ils sont également demandeurs de livrables sur le sujet, ainsi que par la mise en place de newsletters présentant les dernières méthodes alternatives mises au point, des liens multimédias, les dernières évolutions réglementaires, etc. Quelques acteurs d'entreprises sont également intéressés par la mise en place de formations sur le sujet.

Hôpital	
Livrables	50%
Newsletters	50%

Le format newsletters sur les méthodes alternatives et la réduction d'usage de PPP intéresse également les agents du CHAR, ainsi que l'édition de livrables sur le sujet.

Régie de quartier	
Site internet	50%
Application	50%

Les acteurs des régies de quartiers seraient surtout intéressés par la mise en place d'un site internet sur les méthodes alternatives applicables en Guyane. Il a également été évoquée la mise en place d'une application téléphone afin de faciliter l'accès au site internet sur le terrain.

Jardins pédagogiques	
Livrables	50%
Formations	25%
Forum/réseaux sociaux	25%

Les acteurs des jardins pédagogiques sont surtout intéressés par des livrables sur les méthodes alternatives. La mise en place de formation pour le grand public intéresse l'un des acteurs, tandis que l'autre préférerait avoir accès à l'information sur les méthodes alternatives via la mise en place d'un forum ou d'une page dédiée sur les réseaux sociaux.

Jardiniers amateurs	
Livrables	33%
Site internet	22%
Liens multimédias	22%
Formations	11%
Newsletters	11%

Tout comme les acteurs des jardins pédagogiques, les jardiniers amateurs favorisent les livrables comme support d'informations. Ces acteurs sont également intéressés par la mise en place d'un site internet dédié aux méthodes alternatives en Guyane ainsi que des liens multimédias sur les différentes alternatives appliquées en Guyane et dans le monde. Quelques jardiniers amateurs seraient intéressés par la mise en place de formations de newsletters sur les méthodes alternatives.

Attentes vis-à-vis de l'accompagnement des acteurs et structures des JEV

Chaque acteur a exprimé différentes attentes en ce qui concerne l'accompagnement à mettre en place. L'attente principale, tout acteur confondu, est le conseil technique. Les acteurs enquêtés attendent également la mise en place de formations sur les méthodes alternatives et un accompagnement sur la réglementation (Figure 28 et Figure 29).



Figure 28. Nuages de mots représentant les attentes des acteurs enquêtés en termes d'accompagnement

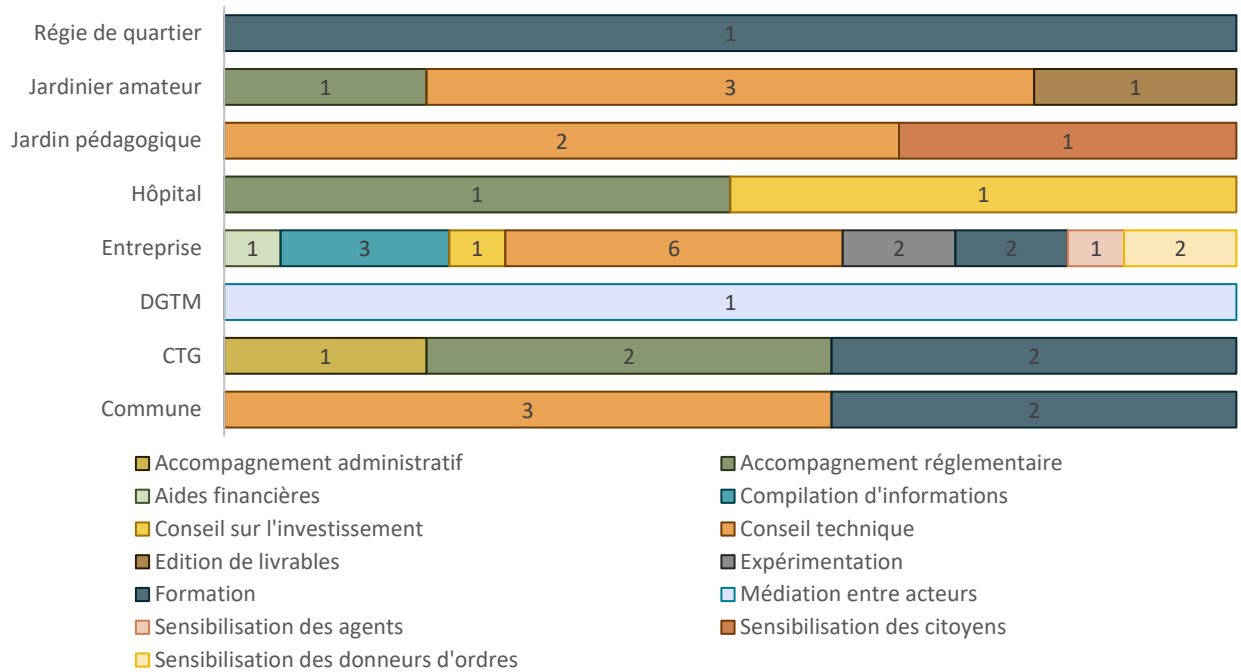


Figure 29. Attentes des différentes catégories d'acteurs en termes d'accompagnement

Les attentes pour l'accompagnement des acteurs et structures varient en fonction des acteurs interrogés :

Communes	
Conseil technique	60%
Formation	40%

Les acteurs des communes attendent majoritairement un service de conseil technique. Ils aimeraient également que des formations sur les méthodes alternatives soient mises en place pour les agents.

CTG	
Accompagnement réglementaire	40%
Accompagnement administratif	20%
Formation	40%

Les acteurs de la CTG sont surtout demandeur d'un accompagnement administratif et réglementaire pour être mis au courant des évolutions et travailler dans les règles. Cette catégorie d'acteurs est également intéressée par la mise en place de formations sur les méthodes alternatives pour les agents.

DGTM	
Médiation entre les acteurs	100%

La DGTM étant déjà dans une démarche Zéro Phyto, les acteurs de la structure ne s'attendent pas à un accompagnement technique. Ils seraient en revanche intéressés par la mise en place d'une

structure jouant le rôle de médiateur entre les différents acteurs des JEVI de Guyane (et notamment les différents services de l'Etat), afin d'échanger sur les problématiques et solutions trouvées.

Entreprises	
Conseil technique	33%
Compilation d'informations	17%
Expérimentation sur les méthodes alternatives	11%
Formation	11%
Sensibilisation des donneurs d'ordres	11%
Aides financières	6%
Conseil sur l'investissement	6%
Sensibilisation des agents	6%

Les entreprises attendent surtout un accompagnement de type « conseil technique » pour proposer des méthodes alternatives adaptées. Il a ainsi été évoqué la mise en place d'une structure procédant à des expérimentations pour tester les méthodes alternatives existantes et voir si elles sont adaptées au contexte guyanais. Les entreprises sont également demandeuses d'un service de compilation des informations sur les PPP et méthodes alternatives, la plupart des acteurs n'ayant pas le temps de le faire eux-mêmes. Certaines entreprises aimeraient également avoir accès à un service de formation pour leurs agents. Il a été cité, par quelques entreprises de grandes tailles, le besoin de sensibiliser les donneurs d'ordres afin de valoriser les entreprises utilisant les méthodes alternatives dans les appels d'offres. A également été évoquée le besoin d'aides financières, le besoin de conseil sur l'investissement des machines de désherbage et l'aide à la sensibilisation des agents des entreprises aux méthodes alternatives.

Hôpital	
Accompagnement réglementaire	50%
Conseil sur l'investissement	50%

Les agents du CHAR sont également demandeurs de conseils sur l'investissement des machines de désherbage. Ils aimeraient également avoir accès à un accompagnement réglementaire, n'ayant pas forcément le temps de se renseigner activement sur les évolutions réglementaires.

Régie de quartier	
Formation	100%

Les acteurs de la régie de quartier de Cayenne sont demandeurs de formations aux méthodes alternatives pour les jeunes travaillant au sein de la structure.

Jardins pédagogiques	
Conseil technique	67%
Sensibilisation des citoyens	33%

Les acteurs des jardins pédagogiques attendent en majorité un accompagnement technique pour la mise en œuvre des méthodes alternatives. Ils aimeraient également être appuyés sur la sensibilisation des citoyens à la diminution des usages de PPP et aux méthodes alternatives.

Jardiniers amateurs	
Conseil technique	60%
Accompagnement réglementaire	20%
Edition de livrables	20%

Les jardiniers amateurs sont également majoritairement demandeurs de conseil technique pour l'application de méthodes alternatives. Quelques jardiniers ont également évoqué un besoin d'accompagnement réglementaire pour les jardiniers amateurs, ainsi qu'un besoin de livrables sur les alternatives applicables en Guyane.

Attentes vis-à-vis de l'accompagnement technique

Si un accompagnement technique est mis en place, les acteurs enquêtés aimeraient avoir accès à :

Type de conseil	
Conseil sur des méthodes de lutte générales	Oui (58%)
Conseil sur des méthodes de lutte spécifiques	Oui (77%)

Plusieurs problématiques et thématiques d'accompagnement ont été évoquées au cours des entretiens, mais le désherbage reste la problématique principale pour laquelle les acteurs souhaitent être accompagnés (Figure 30 et Figure 31).



Figure 30. Nuage de mots des thématiques d'accompagnement citées par les acteurs enquêtés

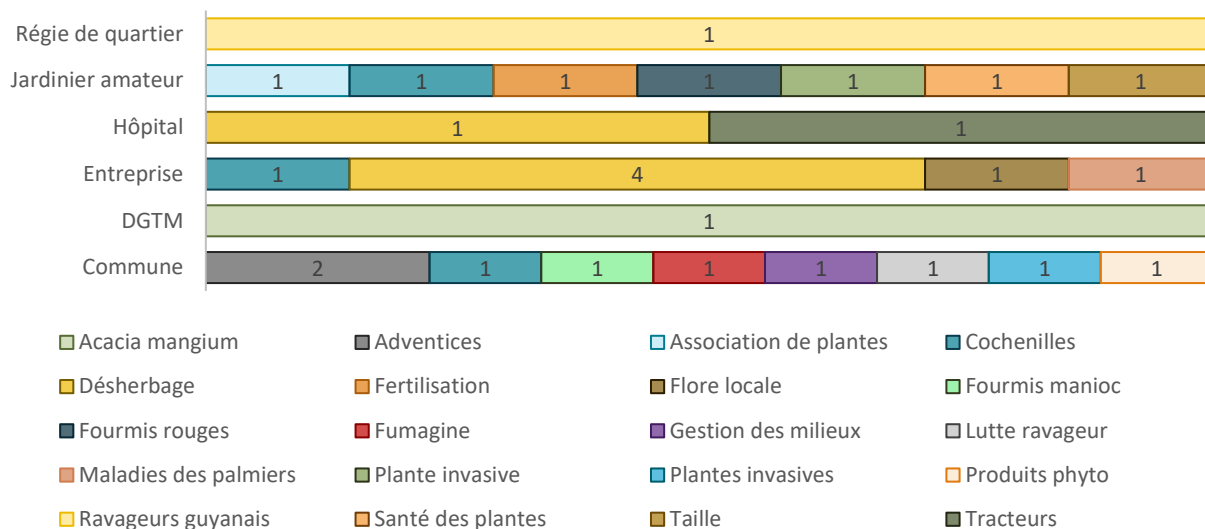


Figure 31. Thématiques pour l'accompagnement technique citées par les acteurs enquêtés

Les communes et jardiniers amateurs ont évoqué un grand nombre de thématiques et problématiques à aborder dans l'accompagnement, contrairement aux autres catégories d'acteurs.

Communes	
Adventices	22%
Gestion des milieux	11%
Acacia mangium	11%
Cochenilles	11%
Fourmis manioc	11%
Fumagine	11%
Plantes invasives	11%
Produits phytosanitaires	11%
Lutte contre les ravageurs	11%

Les problématiques prioritaires des services communaux sont la gestion des adventices. La gestion de plusieurs ravageurs et de plantes invasives ont également été évoqués, notamment pour la gestion des Pripri Yiyi de Sinnamary, ainsi qu'un accompagnement sur l'utilisation et la réduction de produits phytosanitaires.

DGTM	
Acacia mangium	100%

Les acteurs de la DGTM seraient intéressés par un accompagnement sur la lutte contre les *Acacia mangium*.

Entreprises	
Désherbage	57%
Cochenilles	14%
Flore locale	14%
Maladies des palmiers	14%

La priorité des entreprises reste le désherbage. Des thématiques d'accompagnement portant sur les cochenilles, la connaissance et utilisation de la flore locale (adventices et plantes ornementales), ainsi que sur les maladies des palmiers ont été évoquées.

Hôpital	
Désherbage	50%
Tracteurs	50%

Les acteurs du CHAR souhaiteraient être accompagné sur les thématiques du désherbage ainsi que sur le choix des tracteurs et machineries utilisés.

Régie de quartier	
Problématiques guyanaises	100%

Les acteurs de la régie de quartier de Cayenne ont évoqué un accompagnement sur les problématiques spécifiques à la Guyane et au contexte tropical.

Jardiniers amateurs	
Associations de plantes	14%
Cochenilles	14%
Fertilisation	14%
Fourmis rouges	14%
Plantes invasives	14%
Santé des plantes	14%
Taille des arbres	14%

Les jardiniers amateurs ont évoqué en proportion égale des thématiques sur l'association des plantes, la taille des arbres, la santé des plantes, la fertilisation mais également la lutte contre les fourmis rouges, plantes invasives et cochenilles.

En ce qui concerne la forme de restitution des solutions proposées, la majorité des acteurs préfèrent avoir un panel de solutions entre lesquelles ils pourront choisir.

Proposition de solutions techniques	
Sous forme d'un panel de solution	59%
Présentation d'une solution technique précise	38%
Sans préférence	3%

La majorité des acteurs sont également intéressés par la mise en place d'un lieu d'échange, de préférence physique, où les acteurs des JEVI pourront échanger sur leurs problématiques et les solutions trouvées.

Lieu d'échange	
Oui	79%
Non	17%
Sans avis	3%
Type de lieu	
Lieu physique	46%
Lieu numérique	18%
Les deux	29%
Sans préférence	7%

Certains des acteurs ayant choisis les deux types de lieux ont une préférence pour le lieu physique, mais prévoient un lieu numérique au vu de la situation sanitaire.

La majorité des acteurs enquêtés sont également intéressés pour avoir un contact permanent auquel ils pourront demander des conseils techniques ou des références.

Contact permanent	
Oui	79%
Non	21%

Les acteurs enquêtés sont également intéressés par des comparaisons de scénarios techniques et économiques entre les alternatives proposées, ainsi qu'entre les conditions de travail et les conséquences sur la santé des différentes méthodes alternatives.

Comparaison de scénarios techniques et économiques	
Oui	72%
Non	28%
Comparaison des conditions de travail et conséquences sur la santé	
Oui	76%
Non	21%
Sans avis	3%
Comparaison de scénarios avant et après suppression de PPP	
Oui	31%
Non	17%
Non concerné	52%

La majorité des acteurs étant déjà en Zéro Phyto, peu d'acteurs sont intéressés par des comparaisons de scénarios entre l'utilisation de PPP et les alternatives proposées.

3.4. Acceptation de la diminution d'usage des PPP

3.4.1. Avis des acteurs sur la réglementation des JEVI

90% des acteurs se disent favorables au durcissement de la réglementation vis-à-vis de l'usage des PPP (Figure 32).

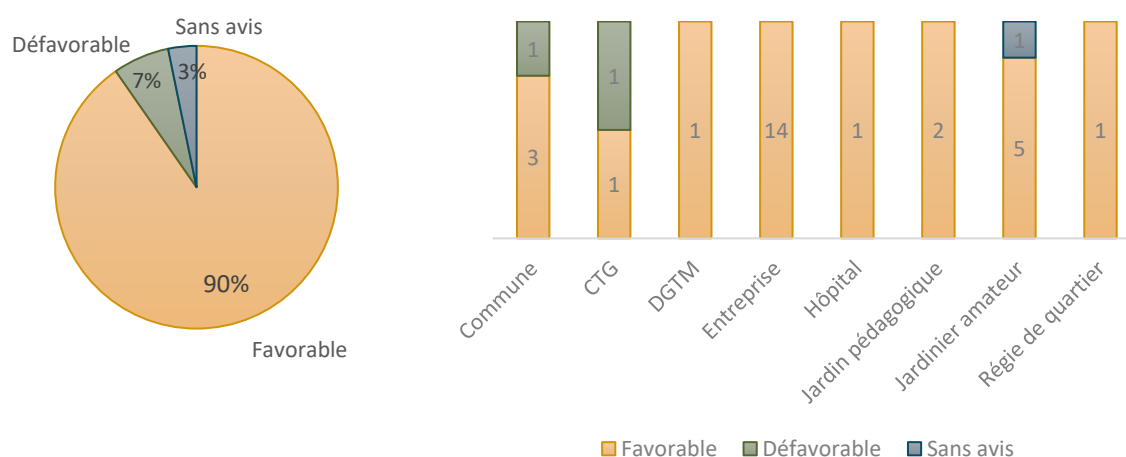


Figure 32. Avis des acteurs enquêtés sur le durcissement de la réglementation sur l'utilisation des PPP

Les acteurs qui se disent défavorables sont des acteurs travaillant aux services techniques des communes et de la CTG. Ils évoquent notamment le manque d'alternatives actuellement proposées pour une demande d'un travail de même qualité.

3.4.2. Motivations pour la diminution d'usage des PPP

Les principales raisons évoquées en faveur de la diminution d'usage des PPP sont la diminution des impacts négatifs sur la santé des agents et des citoyens (41%), ainsi que l'amélioration de l'impact environnemental (32%) (Figure 33).

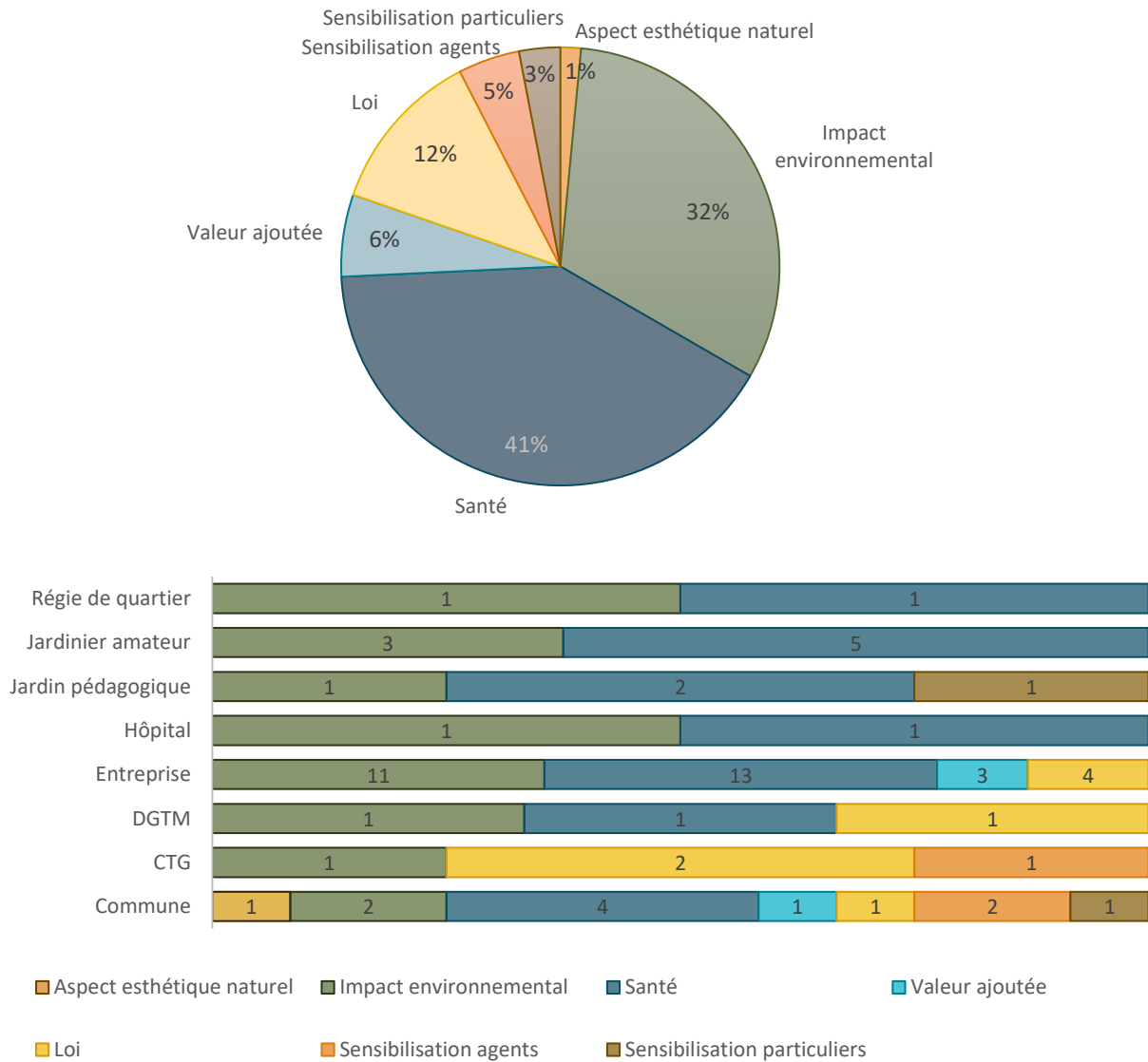


Figure 33. Motivations des acteurs enquêtés pour diminuer l'usage des PPP

Les agents des communes sont la catégorie d'acteurs ayant évoqués le plus grand nombre de motivations pour la diminution d'usage des PPP ; les autres acteurs évoquent surtout l'impact des PPP sur la santé et sur l'environnement.

Communes	
Impact des PPP sur la santé	33%
Impact des PPP sur l'environnement	17%
Sensibilisation des agents aux risques d'usage des PPP	17%
Aspect esthétique naturel des milieux	8%
Valeur ajoutée sur les services proposés	8%
Sensibilisation des particuliers aux risques d'usage des PPP	8%

La préoccupation principale des acteurs des services techniques des communes est l'impact des PPP sur la santé des opérateurs et des citoyens. Ces acteurs s'inquiètent également des impacts des PPP sur l'environnement, et souhaitent sensibiliser les agents et les citoyens aux risques d'usage de ces produits. A également été citée l'amélioration de l'aspect esthétique des terrains communaux par un aspect plus naturel, ainsi que la valeur ajoutée sur le travail des services techniques. Le service Cadre de Vie et Aménagement de la mairie de Sinnamary aimerait notamment valoriser son travail par la mise en place de label « Villes fleuries ».

CTG	
Respect de la loi	50%
Impact des PPP sur l'environnement	25%
Sensibilisation des agents aux risques d'usage des PPP	25%

La principale motivation des services de la CTG pour diminuer l'usage des PPP est l'application de la réglementation. Les acteurs de ces services s'inquiètent également de l'impact des PPP sur l'environnement, et aimeraient sensibiliser les agents aux risques d'usage des PPP.

DGTM	
Respect de la loi	34%
Impact des PPP sur l'environnement	33%
Impact des PPP sur la santé	33%

La motivation de la DGTM à travailler en Zéro Phyto est aussi bien l'application de la réglementation, que l'inquiétude de l'impact des PPP sur l'environnement et la santé des opérateurs.

Entreprises	
Impact des PPP sur la santé	42%
Impact des PPP sur l'environnement	35%
Respect de la loi	13%
Valeur ajoutée sur les services vendus	10%

Les entreprises sont majoritairement motivées par l'impact des PPP sur la santé des opérateurs et citoyens ainsi que l'impact des PPP sur l'environnement. Certaines entreprises ont également diminué leur usage de PPP afin de respecter la loi, et pour obtenir une valeur ajoutée sur les services vendus lors d'appels d'offres ou chez les particuliers.

Hôpital	
Impact des PPP sur la santé	50%
Impact des PPP sur l'environnement	50%

Les principales motivations des agents du CHAR pour travailler en Zéro Phyto sont l'impact des PPP sur la santé des opérateurs et des patients, ainsi que l'impact des PPP sur l'environnement.

Régie de quartier	
Impact des PPP sur la santé	50%
Impact des PPP sur l'environnement	50%

Tout comme pour les acteurs de CHAR, les acteurs de la régie de quartier de Cayenne s'inquiètent des effets des PPP sur la santé ainsi que les impacts sur l'environnement.

Jardins pédagogiques	
Impact des PPP sur la santé	50%
Impact des PPP sur l'environnement	25%
Sensibilisation des particuliers aux risques d'usage des PPP	25%

Les acteurs des jardins pédagogiques sont surtout motivés par les impacts négatifs des PPP sur la santé des citoyens, ainsi que par les impacts des PPP sur l'environnement. Ces structures souhaitent montrer l'exemple pour sensibiliser les particuliers aux risques d'usages des PPP et aux méthodes alternatives.

Jardiniers amateurs	
Impact des PPP sur la santé	63%
Impact des PPP sur l'environnement	38%

Les principales motivations des jardiniers amateurs pour réduire l'usage des PPP sont les impacts des PPP sur leur santé et celle de leur famille, ainsi que les impacts des PPP sur l'environnement.

3.4.3. Appréhension des changements de pratiques

Conséquences générales des changements de pratiques pour les opérateurs terrains

Si la grande majorité des acteurs enquêtés sont favorables à la diminution d'usage de PPP, le changement de pratiques pour les opérateurs terrains reste appréhendé négativement : 63% des acteurs ont évoqués des contraintes induites par le changement, contre 21% ayant évoqué des changements positifs pour les agents ; 17% des acteurs pensent que le passage au Zéro Phyto n'entraînera pas de changements pour les opérateurs terrain (Figure 34).



Figure 34. Nuage de mots sur les changements de pratiques évoqués par les acteurs enquêtés

Les principales contraintes évoquées sont l'augmentation du temps de travail, le changement dans les méthodes de travail, ainsi que le découragement des agents face au changement, le besoin de formation des agents, et les risques matériels (e.g. risques de casse liés à l'utilisation des rotatifs). Les points positifs évoqués sont la moindre exposition des agents aux produits phytosanitaires, ainsi que la diminution des contraintes pour les agents (e.g. pas de combinaison ni de cuve à porter). Les responsables ont également moins de pression, puisqu'ils n'ont plus à contrôler si les agents portent bien les EPI.

Conséquences des changements de pratiques sur la charge physique des opérateurs terrains

Si l'ensemble des acteurs enquêtés s'accordent sur le fait que le passage au Zéro Phyto diminue les risques chimiques pour les opérateurs et les usagers, les avis divergent sur la charge physique. La majorité des acteurs, notamment les entreprises pensent que le passage au Zéro Phyto représente

une augmentation de la charge physique : l'argument principal ressortant est le temps de travail qui augmenterait. Les acteurs de services publics considèrent plutôt que l'arrêt de traitements phytosanitaires soulage les opérateurs terrain : le fait de ne plus porter de combinaison ou d'équipements de traitement soulagerait les opérateurs terrains (Figure 35).

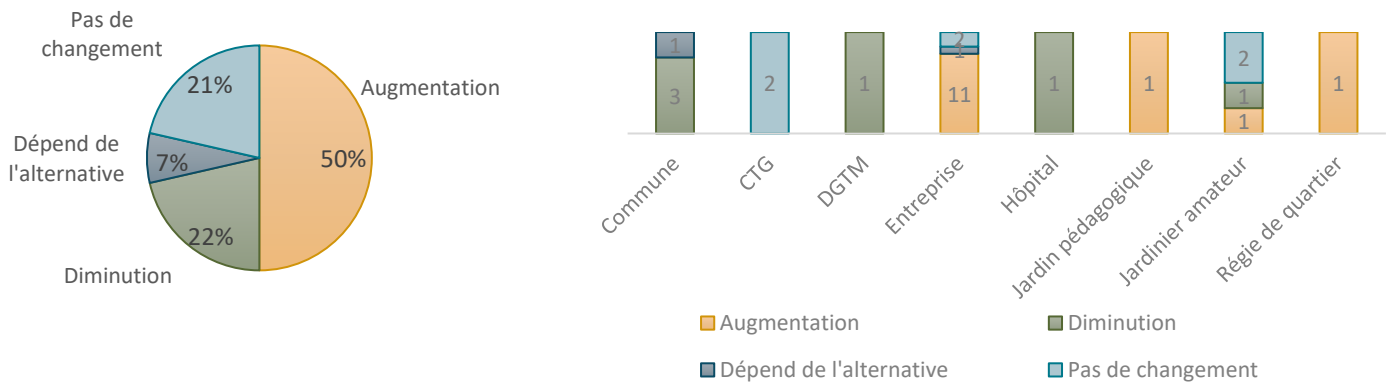
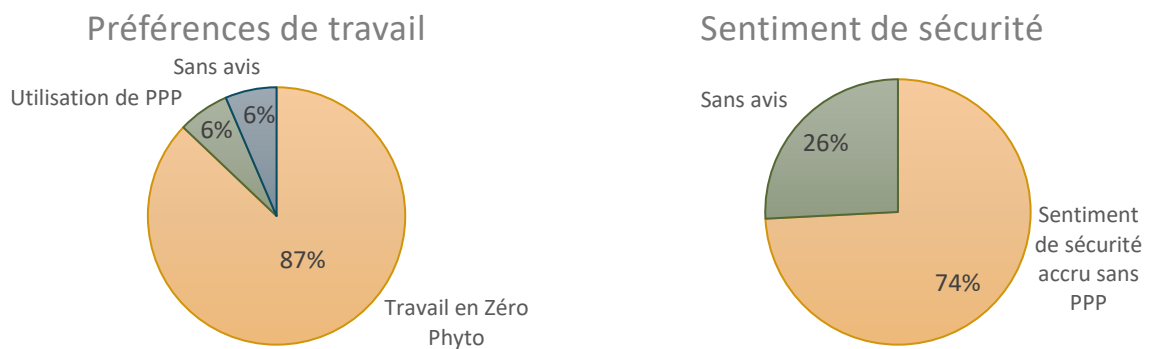


Figure 35. Evolution de la charge physique lors du changement de pratiques selon les acteurs enquêtés

Si les entreprises, jardins pédagogiques et régies de quartiers appréhendent en majorité une augmentation de la charge physique (e.g. augmentation du temps de travail), les acteurs services techniques et DGTM voient majoritairement dans le changement de pratique une diminution de la charge physique (e.g. pas de combinaison ni de cuves à porter). Les agents de la CTG estiment que le changement de pratique n'entraîne pas de changements de la charge physique des opérateurs.

3.4.4. Facteurs d'influence sociaux-psychologiques

La grande majorité des acteurs enquêtés préfèrent travailler en Zéro Phyto plutôt que d'utiliser des PPP (Figure 36).



Remarques sur le changement de pratiques

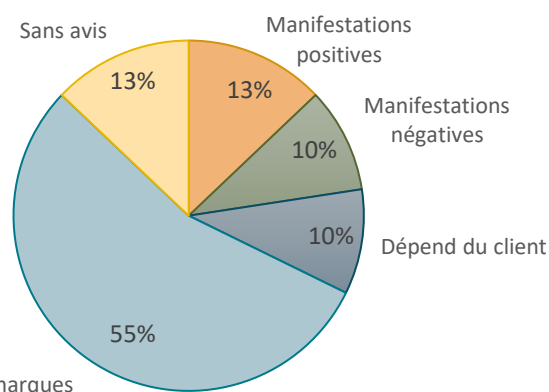


Figure 7. Tendances générales des facteurs d'influence sociaux-psychologiques chez les acteurs enquêtés

Alors que la majorité des acteurs enquêtés préfèrent travailler sans PPP, un acteur d'entreprise et un acteur des services de la CTG préfèrent travailler avec des PPP, tandis qu'un acteur d'entreprise et un jardinier amateur n'ont pas de préférence. La grande majorité des acteurs enquêtés se sentent en effet plus en sécurité lorsqu'ils travaillent sans PPP. Peu d'acteurs s'inquiètent des remarques des clients, citoyens ou entourage qui pourraient être faite si arrêt de traitements phyto : 55% des acteurs estiment que le changement de pratique ne fera pas l'objet de remarques. 13% des acteurs, tous en entreprises, s'attendent à des manifestations positives s'ils passaient en Zéro Phyto. Un acteur d'entreprise, un acteur des services de la CTG et un acteur des services communaux s'attendent à des manifestations négatives du fait d'une maîtrise moindre de l'enherbement.

L'intégralité des acteurs enquêtés estiment qu'eux-mêmes ou leurs agents sont ouverts aux nouvelles méthodes alternatives qui pourraient être proposées, et qu'ils n'auront pas de problèmes à s'adapter à ces nouvelles méthodes.

3.4.5. Changements entraînés par le passage au Zéro Phyto

Les acteurs enquêtés estiment en majorité que le passage au Zéro phyto entrainera une qualité d'usage³ améliorée des lieux de travail, car plus sain pour les usagers.

Qualité d'usage	
Qualité d'usage améliorée	48%
Qualité d'usage détériorée	16%
Pas de changement de la qualité d'usage	23%
Sans avis	13%

Les acteurs estimant que la qualité d'usage de leurs chantiers serait détériorée par l'arrêt d'usage de PPP représentent 25% des acteurs des services communaux, 50% des acteurs des services de la CTG et 21% des acteurs d'entreprises. Les acteurs de la DGTM, 29% des acteurs d'entreprises et 33% des jardiniers amateurs estiment que le passage au Zéro Phyto n'entraîne pas de changement dans la qualité d'usage des lieux de travail.

La majorité des acteurs enquêtés sont néanmoins limité par leurs clients/bénéficiaires, qui demandent en grande majorité un aspect « maîtrisé » de l'enherbement.

³ La qualité d'usage désigne l'appréciation de l'utilisation d'un espace en rapport avec les différents profils d'utilisateurs (Source : www.homeaccess.fr)

Esthétique	
Demande d'un aspect « maîtrisé » de l'enherbement	52%
Acceptation de l'aspect esthétique « naturel » du terrain	39%
Dépend du client	6%
Sans avis	3%

Les services de la DGTM et les acteurs des régies de quartiers, les acteurs du CAIT des savanes, 64% des acteurs d'entreprises et 17% des jardiniers amateurs enquêtés estiment que l'aspect de leurs chantiers doit être absolument « maîtrisé ». Le service Cadre de vie et Aménagement de la commune de Sinnamary, le service Parcs et Jardins de la CTG, 14% des acteurs d'entreprises, les services du CHAR, les acteurs des jardins pédagogiques ainsi que 83% des jardiniers amateurs enquêtés estiment qu'il serait possible de laisser un aspect plus naturel aux terrains, sans que cela ne soit mal perçu.

La majorité des acteurs enquêtés estiment que le passage au Zéro Phyto améliore les conditions de travail des opérateurs de terrain car moins de risques pour leur santé, et moins d'encombrement de matériel dangereux, combinaison et règles à respecter.

Condition de travail	
Amélioration des conditions de travail	52%
Détérioration des conditions de travail	6%
Pas de changement des conditions de travail	19%
Sans avis	23%

Seuls 14% des acteurs d'entreprises enquêtés pensent que le passage au Zéro Phyto détériore les conditions de travail des agents, qui doivent alors passer plus de temps sur chaque chantier avec parfois du travail manuel pénible.

En revanche, la majorité des acteurs enquêtés s'entendent sur le fait que le passage au Zéro Phyto entraînerait une augmentation du budget, du fait de l'augmentation du temps de travail pour un même chantier et l'investissement dans du matériel alternatif.

Budget	
Augmentation du budget	42%
Diminution du budget	23%
Pas de changement de budget	13%
Sans avis	23%

50% des acteurs des services techniques des communes, les acteurs de la DGTM, 57% des entreprises, les acteurs du CHAR et les acteurs de la régie de quartier de Cayenne considèrent ainsi une augmentation du budget. 29% des entreprises, 50% des acteurs des jardins pédagogiques et 33% des jardiniers amateurs s'attendent en revanche à une diminution du budget, lié à l'arrêt d'achats de produits phytosanitaires.

3.4.6. Adaptation des aménagements au Zéro Phyto

68% des acteurs enquêtés pensent que leurs chantiers et lieux de travail sont adaptés à l'usage du Zéro Phyto, et 13% pensent que ces mêmes lieux ne sont pas adaptés (Figure 37).

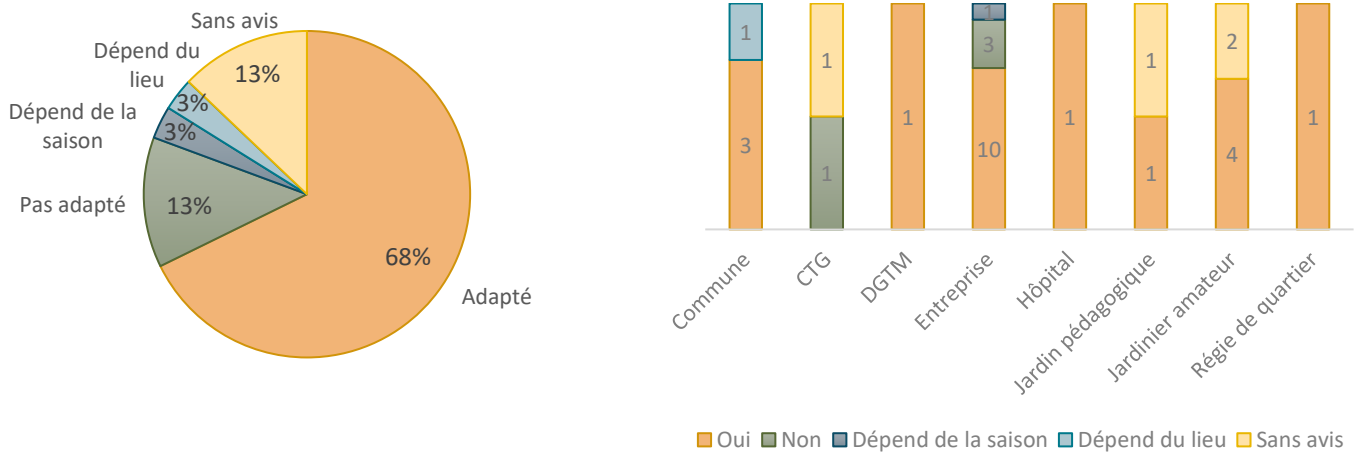


Figure 37. Adaptation des aménagements et lieux de travail des acteurs des JEVI enquêtés à la pratique du Zéro Phyto

Le service des sports de la commune de Sinnamary estime que les terrains de foot sont bien adaptés au désherbage mécanique, à l'inverse du boulodrome où la présence de gravillons empêche le passage de rotofil. Le CAIT des Savanes pense également que les chantiers qu'il a en charge ne sont pas adaptés à la pratique du Zéro Phyto, car repousse trop rapide et surfaces trop grandes. Alors que 71% des entreprises pensent que les aménagements sur lesquelles elles travaillent permettent la mise en place de pratiques Zéro Phyto, 7% des acteurs d'entreprises pensent que les pratiques Zéro Phyto ne sont réalisables qu'en saison sèche, où les repousses sont moins intenses, et 21% des acteurs d'entreprises pensent que leurs chantiers sont trop dégradés pour permettre une mise en place efficace de pratiques Zéro Phyto, ces entreprises ont également eu des problèmes avec des projections de graviers entraînant des casses matérielles. Certaines entreprises ont notamment émis l'idée qu'il est plus simple de travailler en Zéro Phyto dans les villes qu'avec des PPP, du fait de l'organisation et des mesures à prendre auprès de la population lors de traitements phytosanitaires (affichage préventif, fermeture de la zone pendant et après le traitement...).

En revanche, 62% des acteurs enquêtés estiment que des changements pourraient être fait pour améliorer la qualité de leur travail (Figure 38).

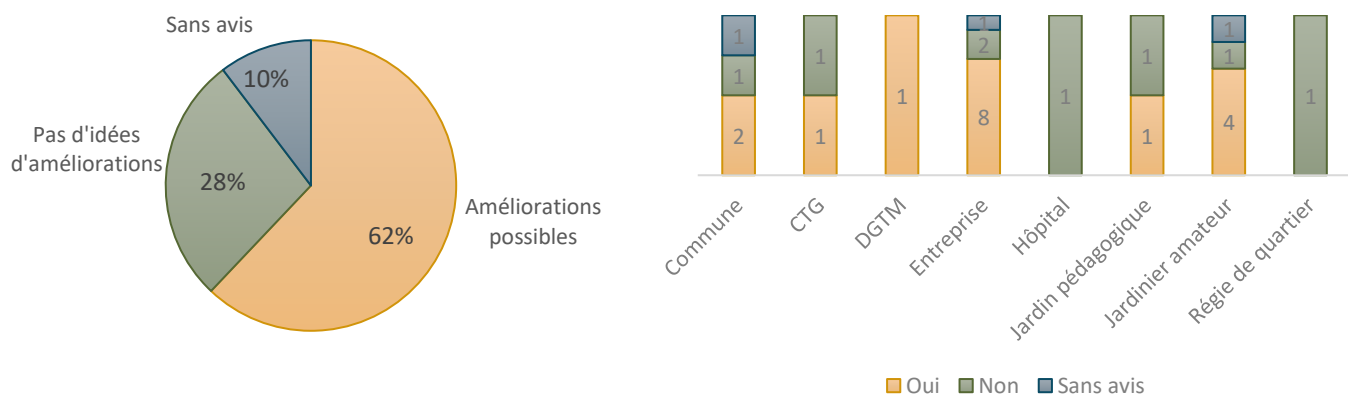


Figure 38. Part d'acteurs enquêtés estimant que des améliorations des aménagements des JEVI sont possibles

Plusieurs idées pour l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de travail des acteurs des JEVI ont été ainsi émises (Figure 39).

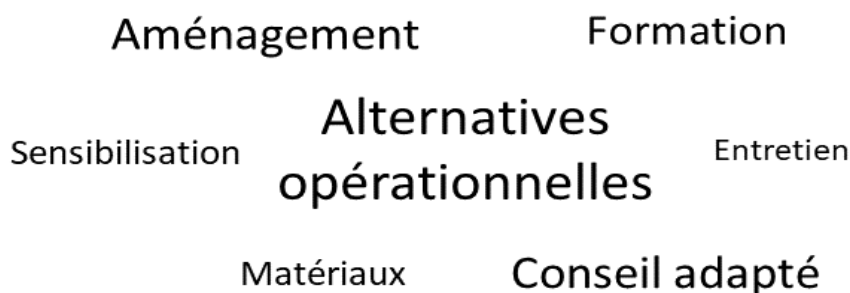


Figure 39. Nuages de mots sur les possibilités d'amélioration de l'efficacité et qualité de travail des acteurs des JEVI

L'idée étant le plus souvent ressortie des entretiens est l'identification d'alternatives opérationnelles que les acteurs pourraient utiliser. La mise en place d'un conseil adapté aux problématiques de terrain des agents, des changements dans les aménagements des JEVI (notamment lié aux matériaux de construction qui se fissurent ou intègrent de la terre) et la formation et sensibilisation des employés et citoyens aux méthodes alternatives ont également été évoqué. Il a enfin été évoqué le besoin d'entretien régulier des aménagements des JEVI, afin de limiter les dégradations type fissures.

Communes	
Formation	33%
Sensibilisation	33%
Conseil adapté	34%

Les agents des services techniques des communes ont évoqué le besoin en formation des agents et des citoyens pour un meilleur usage des méthodes alternatives, et pour limiter les gestes d'incivilité. Le service des sports a également évoqué le besoin de conseils adaptés aux infrastructures sportives.

CTG	
Alternatives opérationnelles	50%
Conseil adapté	50%

Les acteurs des services de la CTG ont mis en avant le besoin d'alternatives opérationnelles qu'ils puissent utiliser. Le service Parcs et Jardins est également demandeur de conseil sur le terrain, avec tour du jardin botanique pour bien identifier les problèmes.

DGTM	
Conseil adapté	50%

Les acteurs de la DGTM se posent la question de l'entretien des voiries, au niveau des glissières et des panneaux. Le travail mécanique sous les glissières étant compliqué, et les agents ne pouvant pas utiliser les rotatifs trop près des panneaux sous peine d'abîmer le matériel, les acteurs de la DGTM aimerait être appuyé sur ces questions spécifiques.

Entreprises	
Alternatives opérationnelles	46%
Travail sur les aménagements	15%
Travail sur les matériaux de construction	15%
Conseil adapté	8%
Entretien des aménagements	8%
Sensibilisation des clients	8%

Les acteurs des entreprises sont principalement demandeurs d'alternatives opérationnelles qu'ils puissent appliquer sur le terrain sans avoir à tester leur efficacité et viabilité pour le contexte guyanais. Certains acteurs enquêtés sont ainsi demandeur de conseils adaptés au contexte guyanais, ainsi qu'à certaines problématiques particulière (e.g. entretien des aménagements du CNES). Une partie des acteurs des entreprises ont également évoqués le besoin de travailler sur les aménagements des JEVI et d'entretenir ces derniers, notamment les vieux bâtiments afin de limiter les fissures ; la même problématique se pose pour les matériaux de construction, avec un travail à réaliser sur la fissuration de ces derniers ainsi que sur les graviers (ces derniers contiennent actuellement de la terre, favorisant ainsi la repousse des adventices). Un acteur a également mis en avant le besoin de sensibiliser les clients et les donneurs d'ordre, afin que ces derniers puissent budgétiser pour des méthodes de travail plus propres.

Jardins pédagogique	
Formation	100%

L'un des acteurs des jardins pédagogique est demandeur de formation sur les méthodes alternatives pour son équipe, les professeurs n'étant pas formés puisque cela ne constitue pas leur cœur de métier.

Jardins pédagogique	
Travail sur l'aménagement des jardins	38%
Conseil adapté	38%
Alternatives opérationnelles	13%
Formation	13%

Les jardiniers amateurs sont en grande partie demandeurs de conseil adapté aux jardins guyanais, ainsi que de conseils sur l'aménagement des jardins pour faciliter leur travail (e.g. associations de plantes, quelles plantes à besoin de quelle luminosité, où placer le potager...). Quelques jardiniers amateurs souhaiteraient également avoir accès à des formations sur les méthodes alternatives, et mieux connaître les alternatives opérationnelles.

4. POINTS CLES DE L'ENQUETE

<p>Acteurs et structures des JEVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De nombreux types d'acteurs impactent les zones non agricoles. Il est important de prendre en compte ces acteurs pour une réduction d'usage efficace des PPP dans les JEVI. ➤ Il peut être compliqué de rencontrer les responsables des services techniques des communes. Si une charte ou une labélisation doit être mise en place, il faudrait considérer un plus large spectre d'acteur (e.g. entreprises) à mobiliser pour assurer une dynamique. ➤ Les équipes des structures des JEVI sont en majorité de petites tailles (moins de 20 personnes). ➤ 24% des structures possèdent un agrément d'utilisation de PPP, et 39% des acteurs enquêtés possèdent un Certiphyto. Un peu moins de la moitié des acteurs possèdent un diplôme en lien avec la gestion d'espace vert ou l'agriculture, généralement niveau BTS. ➤ La principale difficulté rencontrée par les structures des JEVI est le recrutement de personnel qualifié.
<p>Utilisation de PPP et des méthodes alternatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 42% des acteurs ne connaissent qu'en partie la réglementation relative à l'utilisation des PPP, et 32% ne la connaissent pas. Le peu d'intérêt des acteurs vis-à-vis de la réglementation est lié au fait que la majorité des acteurs n'utilisent pas de PPP. ➤ La grande majorité des acteurs estiment que les obligations réglementaires sont applicables sur le territoire. ➤ La problématique principale des JEVI est la gestion des adventices et le désherbage, à l'exception de la catégorie des jardiniers amateurs qui sont majoritairement confrontés à des problèmes de ravageurs. ➤ 77% des acteurs enquêtés déclarent ne pas utiliser de PPP. Plutôt que d'engager un travail sur la diminution d'usage des PPP avec le peu d'acteurs en utilisant, il pourrait donc être intéressant de déjà valoriser les entreprises travaillant en Zéro Phyto. ➤ Les acteurs utilisant des PPP le font surtout sur les espaces gravillonnés, qui empêchent le passage de rotatifs et pour lesquels le désherbage manuel est contraignant. ➤ L'ensemble des acteurs utilisant des produits phytosanitaires déclarent les acheter auprès de revendeurs agréés.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La majorité des acteurs ne connaissent que très peu les méthodes alternatives au PPP. Un effort de sensibilisation et de formation devrait être mené auprès des acteurs des JEVI. ➤ Les acteurs cherchent principalement les informations sur les méthodes alternatives sur internet. Les services de la DGTM se renseignent auprès de l'UGAP. ➤ Peu d'acteurs connaissent les sites ecophyto-pro.fr et jardiner-autrement.fr. Un effort de communication sur ces sites auprès des acteurs des JEVI devrait être fait. ➤ Les méthodes alternatives les plus utilisées sont l'utilisation d'outils de désherbage/débroussaillage, l'utilisation de paillage et l'utilisation de PNPP.
<p style="text-align: center;">Caractérisation des besoins en accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 58% des acteurs ne s'estiment pas suffisamment accompagné à ce jour dans leur démarche de réduction d'usage des PPP, surtout au niveau des services techniques des communes et de la CTG. La moitié des entreprises ainsi que la moitié des jardiniers amateurs enquêtés souhaiteraient également être accompagnée. ➤ La moitié des acteurs enquêtés ont connaissance de formations sur la diminution d'usage des PPP et sur les méthodes alternatives (notamment pour le Certiphyto), mais peu d'acteurs suivent ces formations, faute de temps et la plupart ayant été annulée faute de formateurs et du fait de la crise COVID. ➤ Les acteurs recherchant des formations se renseignent principalement auprès de leur réseau ; les acteurs ne se renseignant pas peuvent tout de même recevoir les informations via les mail-listes, internet et forum/réseaux sociaux. Les acteurs du CHAR et de la CTG se renseignent auprès de leur cellule de formation. ➤ 35% des acteurs connaissent des livrables traitant de la diminution d'usage des PPP et des méthodes alternatives, principalement des jardiniers amateurs. Les services techniques des communes, CTG et DGTM et entreprises sont peu informés des livrables existants. La majorité des acteurs enquêtés estiment cependant que les livrables disponibles ne sont qu'en partie adaptés à leurs problématiques et au contexte guyanais. ➤ Les acteurs recherchant activement des livrables cherchent sur internet, en librairie et via leurs réseaux. Les acteurs ne se renseignant pas activement entendent généralement parler de ces livrables lors de formations. ➤ 52% des acteurs enquêtés trouvent de manière générale que les informations relatives à l'usage de pesticides et de méthodes alternatives disponibles dans la littérature et sur internet sont complexes et réservées à des initiés ; 57% des acteurs trouvent que ces informations sont faciles à trouver dès que l'on sait où chercher (e.g. site internet dédié) ; 43% pensent que les informations trouvées sont opérationnelles ; et 57% des acteurs enquêtés trouvent que les informations disponibles répondent de manière pertinente aux problématiques. ➤ Les acteurs des différentes structures recherchent surtout des informations sur les solutions opérationnelles, et aimeraient avoir accès à ces informations sous forme de livrables, site internet et newsletters.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La majorité des acteurs attendent la mise en place d'un accompagnement sous forme de conseil technique pour la mise en place de méthodes alternatives adaptées au contexte guyanais et à leurs besoins. Ils sont également demandeurs de formations et d'un accompagnement sur la réglementation. ➤ Si un accompagnement technique est mis en place, les acteurs sont intéressés par des conseils sur les méthodes de lutte générales, ainsi que sur des méthodes de lutte spécifiques à leurs problématiques, notamment pour la thématique du désherbage. Si l'accompagnant est en mesure de proposer des solutions à ces problématiques, les acteurs préféreraient avoir un panel de solutions parmi lesquels ils puissent choisir plutôt qu'une solution technique précise. ➤ 79% des acteurs enquêtés seraient intéressés par la mise en place d'un lieu d'échange avec d'autres acteurs des JEVI, de préférence physique. 79% des acteurs sont également intéressés par la mise en place d'un contact permanent pour demander de l'aide ou des références sur des problématiques auxquels ils pourraient être confrontés. ➤ La grande majorité des acteurs enquêtés sont également intéressés par un service de comparaison de scénarios techniques et économiques entre les différentes méthodes alternatives proposées, ainsi que par la comparaison des conditions de travail et des conséquences sur la santé.
<p>Acceptation de la diminution d'usage des PPP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 90% des acteurs enquêtés sont favorable au durcissement de la réglementation vis-à-vis de l'usage de PPP, et la grande majorité des acteurs préfèrent travailler en Zéro Phyto. Les acteurs défavorables à l'arrêt d'utilisation des PPP évoquent notamment le manque d'alternatives opérationnelles proposés pour remplacer les PPP. ➤ Les principales motivations des acteurs pour diminuer l'usage des PPP sont les impacts des PPP sur la santé des agents et des citoyens, ainsi que l'impact des PPP sur l'environnement. ➤ L'ensemble des acteurs s'accordent sur le fait que le passage au Zéro Phyto diminue les risques chimiques pour les agents de terrains. La majorité considère néanmoins que la charge physique augmente due à l'augmentation du temps de travail. Bien que les changements de pratiques de travail aient été cités comme contrainte, l'ensemble des acteurs enquêtés se disent ouverts aux nouvelles pratiques et qu'ils n'auront pas de problèmes à s'adapter. Les changements positifs évoqués lors du passage au Zéro Phyto sont la diminution de contraintes liées aux EPI et cuves de PPP, et moins de pression pour les responsables car diminution des risques d'accidents pour les employés. ➤ Peu d'acteurs s'inquiètent des remarques, positives ou négatives, que pourrait émettre l'entourage, les citoyens ou clients lors d'un changement de pratiques pour passer au Zéro Phyto. Les clients s'inquiètent plus du résultat que des méthodes pour y arriver. ➤ Les acteurs estiment en majorité que la qualité d'usage des aménagements JEVI serait améliorée par le passage au Zéro Phyto.

	<ul style="list-style-type: none">➤ Les acteurs sont en majorité limités par leurs clients/usagers qui demandent un aspect « maîtrisé » de l'enherbement. Un effort de sensibilisation sur la notion de gestion différenciée⁴ pourrait être fait auprès des clients, usagers et donneurs d'ordre afin de valoriser cette pratique.➤ La majorité des acteurs considèrent que le passage au Zéro Phyto représente une amélioration des conditions de travail, mais également une augmentation du budget.➤ 68% des acteurs estiment que les aménagements des JEVI sont adaptés à la pratique du Zéro Phyto, ou du moins qu'ils ont réussi à adapter leurs pratiques pour travailler en Zéro Phyto sur ces aménagements.➤ 62% des acteurs estiment que des changements pourraient être fait pour améliorer la qualité et l'efficacité de leur travail en Zéro Phyto, notamment au niveau de l'identification et valorisation d'alternatives opérationnelles qu'ils puissent appliquer. Un travail est également à mener avec les architectes et donneurs d'ordres pour valoriser les aménagements favorables aux pratiques Zéro Phyto dès le départ.
--	--

⁴ La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages ; il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit (zerophyto.fr). Plus d'informations sur <https://www.gestiondifferenciee.org/la-gestion-differenciee>

Annexe 1 : Questionnaires d'entretiens d'enquêtes

Date de l'entretien :

Nom de la structure :

Axe 1 : Caractérisation des Structures et acteur JEVI

Profil de l'acteur :

Réponse unique

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> PNRG | <input type="checkbox"/> Jardinerie |
| <input type="checkbox"/> Services de l'Etat | <input type="checkbox"/> Ecole |
| <input type="checkbox"/> Services CTG | <input type="checkbox"/> Gestionnaire de carbet |
| <input type="checkbox"/> Services EPCI | <input type="checkbox"/> Association de jardins partagés |
| <input type="checkbox"/> Services communaux | <input type="checkbox"/> Jardinier amateur |
| <input type="checkbox"/> Cimetières communaux | <input type="checkbox"/> Hôpital |
| <input type="checkbox"/> Entreprise d'espaces vert et paysagistes | <input type="checkbox"/> Centre commercial |
| <input type="checkbox"/> EDF | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) |

Quelle est votre fonction au sein de l'entreprise ?

Réponse unique

- Directeur/ responsable service
- Cadre
- Opérateur terrain
- Professeur
- Propriétaire foncier
- Particulier
- Elu
- Autre (préciser)

Possédez-vous un diplôme en lien avec la gestion d'espaces verts ?

Réponses imbriquées, réponses multiples

- | | |
|--|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <ul style="list-style-type: none">➤ CAP/BEP➤ Bac professionnel➤ BTS➤ Diplôme d'ingénieur➤ Autre (préciser) | |

Sur quel secteur travaillez-vous ?

Réponses multiples

- Cayenne
- Sinnamary

Votre entreprise/structure possède-t-elle un agrément de produits phytopharmaceutiques ?

Réponse unique

- Oui
- Non

A quelles problématiques opérationnelles l'entreprise/la structure est-elle principalement confrontée ?

Réponses multiples

- Problématiques financières
- Problématiques techniques (mécanisation...)
- Problématiques de personnel
- Autre (préciser)

Axe 2 : utilisation de produits phytosanitaires et alternatives

Etes-vous informé de la réglementation concernant l'usage des PPP ?

Réponse unique

- Oui
 - Je connais les dispositions
 - En partie
- Non

Quelle est votre problématique phytosanitaire principale ?

Réponses multiples

- Lutte contre les ravageurs
- Lutte contre les adventices
- Lutte antifongique et maladies diverses ?
- Autre (préciser)

Utilisez-vous des PPP ? (Hors produits de biocontrôle, AB et à faibles risques)

Réponses imbriquées, réponse unique

- Oui
 - Systématiquement
 - En usage modéré
 - En dernier recours
- Non

Comment vous procurez-vous les PPP ?

Réponse libre avec suggestions, réponses multiples

- Revendeur agréé
- Commerce de proximité
- Brésil ou Suriname
- Autre fournisseur (préciser)

Connaissez-vous des alternatives aux PPP ?

Réponse unique

- Beaucoup (autour de 10)
- Quelques-unes (autour de 5)
- Très peu (moins de 3)
- Aucune

Vous renseignez-vous sur les alternatives aux PPP ?

Réponses imbriquées, réponses multiples

- Oui Non
 - Internet
 - Formations dédiées
 - Brochures techniques
 - Autre (préciser)

Appliquez-vous des alternatives aux PPP ?

Réponses imbriquées, réponse unique

- Oui Non
 - Systématiquement
 - Combinaison d'alternatives avec des PPP
 - Usage minoritaire

Quelles alternatives avez-vous déjà testé ?

Réponses multiples

- Utilisation de plantes vivaces et locales
- Solutions de biocontrôle
- Utilisation de PNPP
- Gestion et valorisation des déchets verts récoltés
- Végétalisation / enherbement
- Désherbeur thermique
- Outil de désherbage/débroussaillage mécanique
- Aménagement favorisant les auxiliaires
- Utilisation de plantes de couverture
- Paillage
- Autre (préciser)
- Aucune

Connaissez-vous les sites « ecophyto-pro.fr » et « jardiner-autrement » ?

Réponses imbriquées, réponse unique

- Oui Non
 - Je les consulte régulièrement
 - Je les consulte occasionnellement
 - J'en ai entendu parler
 - Mais le contenu n'est pas adapté

Utilisez-vous d'autres sites internet pour vous informer sur les alternatives ?

Réponse unique, texte

- Oui (préciser)
- Non

Axe 3 : Accompagnement des acteurs JEVI

Pensez-vous être suffisamment accompagné dans la démarche de réduction de PPP ?

Réponse unique

- Oui, l'accompagnement est satisfaisant
- Je n'ai pas besoin d'accompagnement particulier
- Non, l'accompagnement n'est pas suffisant

Avez-vous connaissances de formations pour diminuer l'usage de PPP ?

Réponses imbriquées, réponses multiples

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui <ul style="list-style-type: none">➤ J'ai cherché l'information➤ L'information m'est parvenue<ul style="list-style-type: none">○ Via mon réseau○ Via une mail-liste○ Via des brochures/poster○ Autre (préciser) | <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none">➤ J'ai cherché l'information mais je n'ai rien trouvé➤ Je n'ai pas cherché l'information |
|---|--|

Suivez-vous ces formations ?

Réponses imbriquées, réponse unique

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui <ul style="list-style-type: none">➤ Plus d'une fois par an➤ Une fois par an➤ Une fois tous les 2-3 ans➤ Une seule fois | <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none">➤ Je ne peux pas les suivre<ul style="list-style-type: none">○ Localisation trop lointaine○ Horaires contraignants○ Prix trop élevé○ Autre raison (préciser)➤ Je ne suis pas intéressé |
|--|---|

Avez-vous connaissances de brochures sur les alternatives aux PPP ?

Réponses imbriquées, réponse unique

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui <ul style="list-style-type: none">➤ J'ai cherché l'information➤ L'information m'est parvenue<ul style="list-style-type: none">○ Via mon réseau○ Via une mail-liste○ Via des brochures/poster○ Autre (préciser) | <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none">➤ J'ai cherché l'information mais je n'ai rien trouvé➤ Je n'ai pas cherché l'information |
|---|--|

Les brochures techniques sont-elles adaptées à vos conditions de travail ?

Réponse unique

- Oui, tout à fait
- En partie seulement
- Non, pas du tout
- Je ne me suis pas renseigné

L'information disponible sur les PPP et leurs alternatives vous apportent-elles des solutions opérationnelles ?

Réponse unique

- Oui, tout à fait
- En partie seulement
- Non, pas du tout
- Je ne me suis pas renseigné

Comment décrieriez-vous les informations disponibles sur la littérature ou sur internet ?

Curseur

	--	-	Sans avis	+	++	
Simple et compréhensible par tous						Complexes et réservées à des initiés
Faciles à trouver et disponibles						Difficiles d'accès et souvent dispersées
Opérationnelles et quantifiées économiquement						Souvent théoriques et déconnectées des coûts
Répondant totalement à votre problématique						Souvent inadaptées et nécessitant des essais complémentaires

A quel type d'information souhaiteriez-vous accéder ?

Réponses multiples

- Solutions opérationnelles
- Informations théoriques
- Informations essentiellement techniques
- Informations techniques accompagnées d'une dimension économique
- Informations sur la dimension environnementale
- Informations sur la santé au travail
- Autre (préciser)

Sous quelle forme ?

Réponses multiples

- Site internet
- Brochures techniques
- Formations dédiées
- Autre (préciser)

Quelles sont vos attentes en matière d'accompagnement ?

Réponses multiples

- Obtenir des solutions clefs qui sont efficaces dans la plupart des cas
- Avoir une solution personnalisée et adaptée à votre problématique
- Avoir un panel de solutions personnalisées et pouvoir choisir
- Rechercher par vos propres moyens les meilleures solutions
- Avoir des lieux et des moments d'échanges avec d'autres utilisateurs
- Avoir un point de contact permanent pour solliciter de l'aide ou des références
- Obtenir des outils de comparaison de scénarios techniques et économiques de solutions alternatives à mettre en place
- Obtenir des informations sur les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé entre les différentes solutions alternatives proposées
- Pouvoir comparer les conditions de travail avant la suppression des PPP et après l'application des solutions alternatives
- Autre (préciser)

Axe 4 : Acceptation de la diminution d'usage de PPP

Comment envisagez-vous la réduction d'usage de PPP ?

Réponse unique, texte

- Favorable (préciser)
- Défavorable (préciser)
- Sans avis

Pour quelles raisons ?

Réponse libre, texte

Quel intérêt portez-vous à la réduction d'usage des PPP ?

Réponses multiples

- Amélioration de la santé des agents opérationnels/santé des citoyens
- Amélioration de l'impact environnemental
- Sensibilisation et formation d'agents aux alternatives
- Sensibilisation et formation de particuliers aux alternatives
- Valeur ajoutée sur les produits/services vendus
- Application de la loi
- Autre raison (préciser)
- Pas d'intérêt particulier

Comment envisagez-vous le changement de pratique pour les opérateurs terrain ?

Réponse libre, texte

Comment envisagez-vous l'évolution du risque chimique lors du changement de pratique ?

Réponses imbriquées, réponses multiples

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diminution du risque <ul style="list-style-type: none"> ➤ Moins de manipulation de produits toxiques ➤ Meilleure salubrité des lieux de stockage ➤ Limitation des émanations toxiques ➤ Limitation des résidus dans l'environnement ➤ Autre raison (préciser) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmentation du risque <ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation d'autres produits légaux mais dangereux ➤ Autre raison (préciser) |
|--|---|

Comment envisagez-vous l'évolution des risques physiques lors du changement de pratique ?

Réponses imbriquées, réponses multiples

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diminution du risque <ul style="list-style-type: none"> ➤ Meilleur équipement mis à disposition ➤ Autre (préciser) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmentation du risque <ul style="list-style-type: none"> ➤ Charge physique plus importante ➤ Exposition à des températures élevées ➤ Manipulation de nouveaux outils ➤ Autre raison (préciser) |
|--|---|

Comment envisagez-vous l'évolution des risques psycho-sociaux des changements de pratique ?

Réponses imbriquées, réponses multiples

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diminution du risque <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sentiment de sécurité accru ➤ Pratiques en accord avec les valeurs environnementales et de santé ➤ Manifestations positives des citoyens ➤ Autre (préciser) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmentation du risque <ul style="list-style-type: none"> ➤ Manifestations négatives des citoyens ➤ Remarques de l'entourage ➤ Difficulté à s'adapter aux nouvelles techniques ➤ Problème d'acceptabilité de ces nouvelles techniques ➤ Autre raison (préciser) |
|---|--|

Pensez-vous que la diminution d'usage de PPP entrainera :

Curseur

	--	-	Sans avis	+	++	
Qualité d'usage détériorée						Qualité d'usage améliorée
Acceptation de l'aspect esthétique « naturel » du terrain						Demande d'un aspect « maîtrisé » de l'enherbement
Diminution de la biodiversité						Hausse de la biodiversité
Détérioration des conditions de travail						Amélioration des conditions de travail
Diminution du budget						Augmentation du budget

Pensez-vous que les aménagements de votre lieu de travail sont adaptés pour du Zéro Phyto ?

Réponse unique, texte

- Oui (préciser)
- Non (préciser)
- Sans avis

Pensez-vous que des changements puissent être menés sur votre lieu de travail pour améliorer l'efficacité des méthodes alternatives ?

Réponse unique, texte

- Oui (préciser)
- Non (préciser)
- Sans avis

Annexe 2 : Compte-rendu des débats de la réunion de présentation des résultats

Date de la réunion : 06/01/2021

Lieu de la réunion : locaux de la DEAAF à Cayenne

Question posée : Quel accompagnement pour les acteurs des JEVI en Guyane ?

Proposition de transposition de ce qui se fait dans les Antilles en termes d'accompagnement technique. Il a été répondu que les Antilles travaillent depuis 2013 sur le sujet, avec un accompagnement qui tenait de l'incitation et non de l'obligation réglementaire (loi différente à l'époque) ; de plus, la FREDON emploie 1 ETP à temps plein sur les JEVI (2 ETP pendant la phase d'enquête), qui travaille en grande partie sur l'expérimentation de solutions techniques.

L'expérimentation technique a été soulignée comme un point important de l'accompagnement des acteurs, ces derniers ayant des difficultés à expérimenter à leurs frais. Il a été également souligné le besoin d'ateliers participatifs.

La CTG précise que les $\frac{3}{4}$ des agents n'ont pas de formation, et que le CFNPT ne fournit une formation que tous les 3 ans avec un intervenant extérieur. Le service Parcs et Jardins de la CTG serait prêt à accueillir des formations et ateliers participatifs dans le jardin botanique de Cayenne.

Les acteurs de la FREDON et de la DGTM se sont entendus sur le besoin de communiquer sur ce qui existe déjà, cf Ecophyto-pro et EcophytoPIC. La communication sur les méthodes alternatives via la mise en place de manifestation a également été évoquée, mais plusieurs points ont été soulignés : 1) la mise en place d'une grosse manifestation demande un temps conséquent de préparation (5 ans pour la mise en place des Assises de l'Agriculture) ; 2) les acteurs ayant déjà participé aux Rencontres du Végétal ont précisé que les pépiniéristes et personnels d'entretien des JEVI n'étaient pas très représentés à ces rencontres ; 3) les acteurs des JEVI sont divers et ont des objectifs et contraintes différentes, ce qui doit être pris en compte si réalisation d'une manifestation ; 4) le temps passé sur une manifestation et du temps de travail perdu pour un grand nombre de professionnel.

Dans un premier temps, la FREDON ou la Chambre d'Agriculture pourrait se concentrer sur la mise en relation entre les acteurs des JEVI pour créer une dynamique. Un dispositif de newsletters combiné avec un site internet présentant les dernières alternatives et évolutions réglementaires pourrait être un premier pas.

La mise en place d'ateliers pratiques sur les alternatives a été évoquée. La FREDON précise que les ateliers pratiques se réalisent en deux étapes : 1) réaliser un partage d'expérience ; 2) proposer des solutions. Dans la deuxième étape, il faut donc déjà identifier si des solutions existent localement, ou s'il faut rentrer dans une démarche expérimentale. La DGTM précise que les retours d'expériences de chacun sont fondamentaux, et qu'il faudrait réussir à structurer des tables rondes régulières pour parler des problèmes et solutions trouvées par chacun.

La FREDON souligne également qu'un travail est à mener avec les aménageurs, pour limiter les contraintes d'entretien sur les aménagements des JEVI (e.g. travail sur les matériaux pour limiter les fissures). La DGTM précise qu'à ce jour, les aménageurs sont uniquement contraints par les documents d'urbanisme, et jamais contrôlés. Il pourrait être possible de travailler sur les questions d'aménagement avec des clubs, comme le club Ville Equatoriale Durable (repris aujourd'hui par l'AUDEG).

En ce qui concerne la mise en place des méthodes alternatives, la DEAAF précise qu'une réglementation existe même pour les PNPP, qui doivent être autorisés au niveau européen. La DEAAF travaille avec l'ITAB pour faire autoriser les plantes locales en PNPP. La DEAAF teste aujourd'hui un produit contre les fourmis manioc sur la station du Point Combi du Cirad. Il manque néanmoins à ce jour une entité technique pour l'expérimentation en Guyane.

La DGTM a évoqué la possibilité de financer une station expérimentale pour les JEVI, avec investissements financés par le plan de relance (paiements sur 3 ans), ou financer une mission ponctuelle. Il a été souligné la difficulté d'installer une telle structure dans le domaine agricole (plusieurs années de structuration toujours pas aboutit), et que l'achat de machines alternatives tiendrait plus du fonctionnement des expérimentations que de l'investissement. La création d'un centre d'expérimentation semble donc trop ambitieuse pour la FREDON. La FREDON peut néanmoins mener des expérimentations si les moyens sont mis derrière.

La DGTM a évoqué la possibilité de travailler avec le lycée agricole de Matiti (qui propose une formation Espaces Verts) pour utiliser des parcelles de démonstration sur les méthodes alternatives. Dans ce cas, une phase de concertation entre les acteurs est nécessaire au préalable pour savoir quelles seraient les alternatives testées.